

RAPPORT ANNUEL 2024

**Service de protection incendie et
d'organisation de secours**

Adopté le 9 avril 2025 (résolution CM 2025-081)



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 PORTRAIT DE L'AUTORITÉ	2
1.1 MODE DE DESSERTE DU TERRITOIRE	6
1.1.1 Liste des ententes	6
1.2 RESSOURCES FINANCIÈRES	7
1.2.1 Dépenses en sécurité incendie	7
1.3 RESSOURCES MATÉRIELLES.....	8
CHAPITRE 2 DIVISION FORMATION, PRÉVENTION ET ENQUÊTE	11
CHAPITRE 3 DIVISION SÉCURITÉ CIVILE	26
CHAPITRE 4 INTERVENTIONS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE	29
4.1 TYPES D'INTERVENTIONS, DÉPLOIEMENT DE LA FORCE DE FRAPPE ET PERTES MATÉRIELLES	29
PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2024	57

Introduction

La Municipalité régionale de comté de La Matapédia présente son rapport annuel 2024 en regard du schéma de couverture de risques entré en vigueur le 22 mars 2006 et en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*. Ce même schéma a été révisé et adopté le 22 janvier 2014. Le renouvellement du schéma a débuté en 2020 par la réorganisation du service. On y retrouve le bilan de l'ensemble des activités réalisées au cours de cet exercice, une planification des années à venir ainsi que certains comparatifs avec les rapports 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.



Photo : André Verreault

Chapitre 1 Portrait de l'autorité

Les tableaux suivants donnent un portrait de la MRC de La Matapédia. On y retrouve le nombre de bâtiments par catégorie de risques et des diagrammes pour illustrer ces données.

Note : Ces données sont en date du rapport annuel et ont été recueillies à même notre système de gestion du service.

NOMBRE DE BÂTIMENTS RÉPERTORIÉS PAR CATÉGORIES DE RISQUES

Municipalité	Risque faible		Risque moyen		Risque élevé		Risque très élevé		TOTAL
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
Albertville	172	93%	2	1%	9	5%	2	1%	185
Amqui	2 094	83%	176	7%	221	9%	29	1%	2 520
Causapsca	874	86%	57	6%	69	7%	15	1%	1 015
Lac-au-Saumon	526	88%	26	4%	36	6%	9	2%	597
Saint-Alexandre-des-Lacs	159	96%	1	1%	4	2%	1	1%	165
Saint-Cléophas	160	91%	5	3%	7	4%	3	2%	175
Saint-Damase	221	87%	3	1%	26	10%	5	2%	255
Sainte-Florence	172	87%	9	5%	15	8%	2	1%	198
Sainte-Irène	326	95%	6	2%	10	3%	2	1%	344
Saint-Léon-le-Grand	425	90%	13	3%	30	6%	5	1%	473
Sainte-Marguerite-Marie	109	98%	1	1%	1	1%	-	0%	111
Saint-Moïse	320	92%	8	2%	13	4%	8	2%	349
Saint-Noël	198	87%	8	4%	17	7%	4	2%	227
Saint-Tharcisus	191	88%	7	3%	17	8%	3	1%	218
Saint-Vianney	270	95%	7	2%	5	2%	3	1%	285
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	298	95%	2	1%	12	4%	2	1%	314
Sayabec	747	87%	35	4%	60	7%	16	2%	858
Val-Brillant	524	90%	11	2%	43	7%	5	1%	583
TNO	8	89%	1	11%	-	0%	-	0%	9
TOTAL	7 794	88%	378	4%	595	7%	114	1%	8 881

Le ratio est le pourcentage de bâtiments de chaque catégorie sur le nombre de bâtiments total de la municipalité

Note: Données à jour à la publication du rapport

Graphique 1

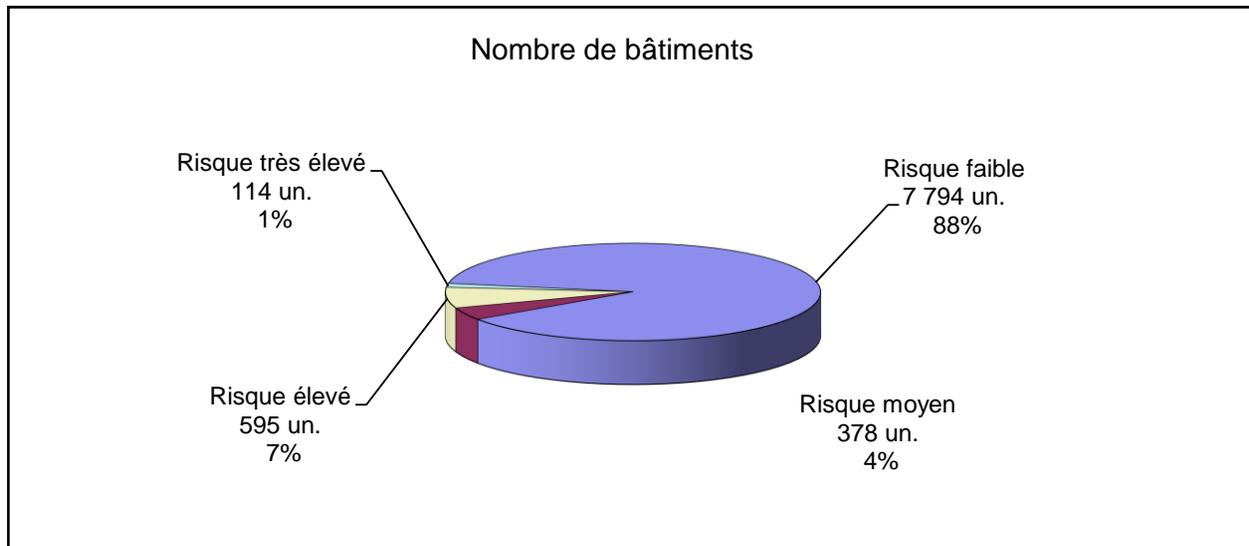
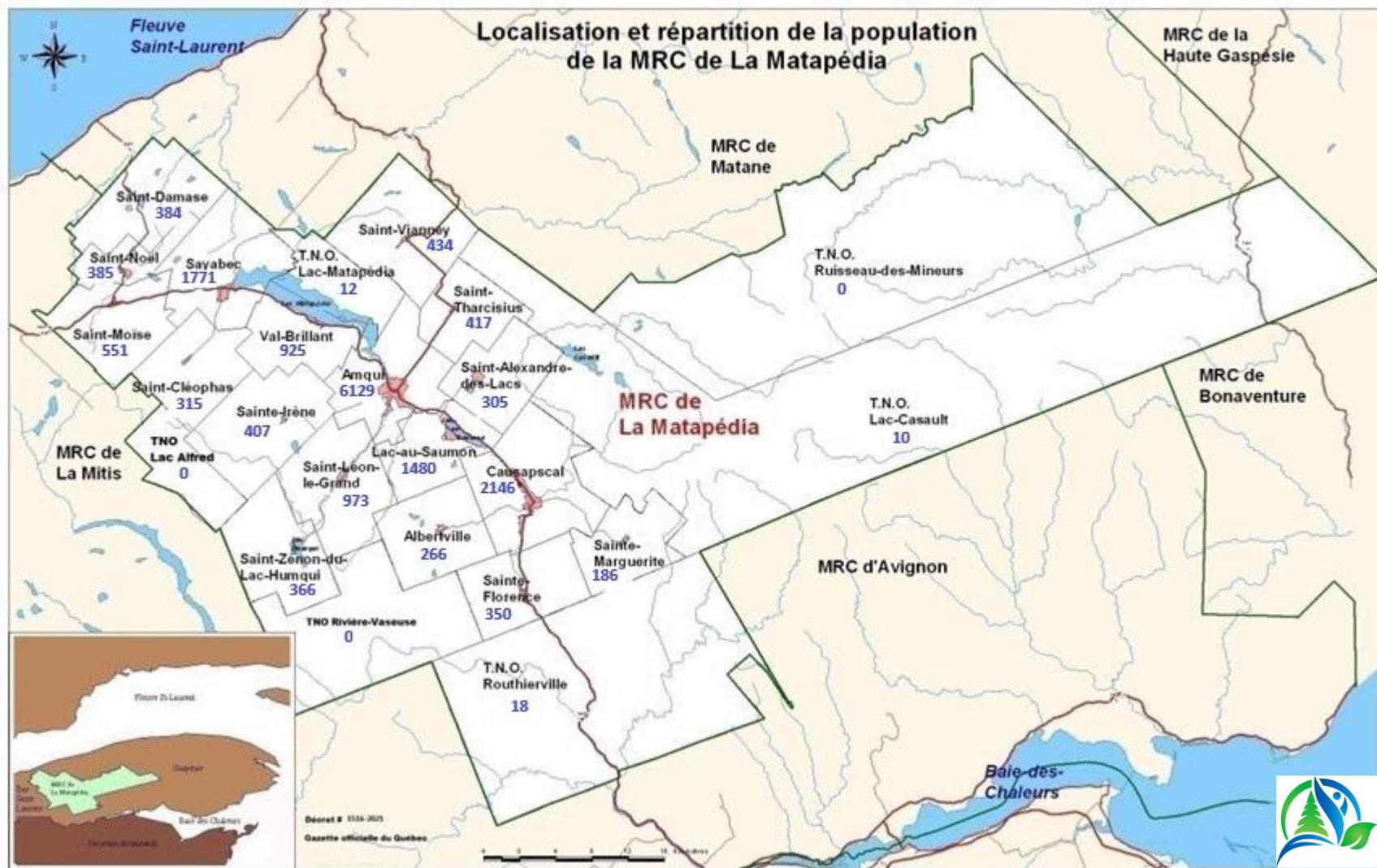


Photo : André Verreault

TABLEAU - POPULATION MRC DE LA MATAPÉDIA - 2024

No	Municipalité	Population
07005	Sainte-Marguerite-Marie	186
07010	Sainte-Florence	350
07018	Causapscal	2 146
07025	Albertville	266
07030	Saint-Léon-le-Grand	973
07035	Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	366
07040	Sainte-Irène	407
07047	Amqui	6 129
07057	Lac-au-Saumon	1 480
07065	Saint-Alexandre-des-Lacs	305
07070	Saint-Tharcisius	417
07075	Saint-Vianney	434
07080	Val-Brillant	925
07085	Sayabec	1 771
07090	Saint-Cléophas	315
07095	Saint-Moïse	551
07100	Saint-Noël	385
07105	Saint-Damase	384
07912	Lac-Alfred	0
07908	Lac-Casault	10
07914	Lac-Matapédia	12
07906	Rivière-Patapédia-Est	0
07904	Rivière-Vaseuse	0
07902	Routhierville	18
07910	Ruisseau-des-Mineurs	0
	TOTAL :	17 830

Selon le dernier décret de la population 2024 (# 1836-2023 de l'Institut de la statistique du Québec).



Décret # 1836-2023 de l'Institut de la statistique du Québec

1.1 MODE DE DESSERTE DU TERRITOIRE

1.1.1 Liste des ententes

	Date	Titre
Municipalité de Sainte-Paule	Nouvelle entente depuis 2021 avec la ville de Matane	Concernant l'assistance mutuelle en matière de service de désincarcération
Ville de Mont-Joli	11 août 2004	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie
MRC de La Matanie	16 avril 2022	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie
Municipalité de Saint-Ulric	16 avril 2022	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie
Municipalité de La Rédemption	Janvier 2023	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie
Ville de Métis-sur-Mer	5 mai 2023	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie
Ville de Matane	16 avril 2022	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie
Ville de New-Richmond	16 avril 2022	Concernant la desserte de la route 299
Municipalité de Les Hauteurs	Va être signée janvier 2023	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie pour la municipalité de La Rédemption
Municipalité de Matapédia	16 avril 2022	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie et le sauvetage hors réseau routier
Municipalité de Maria	16 avril 2022	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie et le sauvetage hors réseau routier
Municipalité de Saint-François d'Assise	16 avril 2022	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie et le sauvetage hors réseau routier
Municipalité de Nouvelle	16 avril 2022	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie et le sauvetage hors réseau routier
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	16 avril 2022	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie et le sauvetage hors réseau routier
Municipalité de Price	5 mai 2023	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie
Municipalité de Sainte-Angèle	5 mai 2023	Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie

1.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

1.2.1 Dépenses en sécurité incendie

Tableau 1.2.1

Total par année	Dépenses nettes en sécurité incendie (\$)	Quote-part
TOTAL 2008	973 302 \$	817 518 \$
TOTAL 2010	979 400 \$	865 700 \$
TOTAL 2011	1 047 858 \$	910 388 \$
TOTAL 2012	1 123 289 \$	951 526 \$
TOTAL 2013	1 116 469 \$	991 701 \$
TOTAL 2014	1 127 619 \$	991 806 \$
TOTAL 2015	1 241 401 \$	1 009 243 \$
TOTAL 2016	1 218 370 \$	1 050 461 \$
TOTAL 2017	1 276 617 \$	1 069 248 \$
TOTAL 2018	1 256 143 \$	1 117 658 \$
TOTAL 2019	1 373 395 \$	1 182 343 \$
TOTAL 2020	1 485 444 \$	1 135 748 \$
TOTAL 2021	1 521 119 \$	1 166 904 \$
TOTAL 2022	1 602 777 \$	1 196 559 \$
TOTAL 2023	1 912 090 \$	1 299 310 \$
TOTAL 2024	2 040 474 \$	1 469 391 \$



Photo : Ghislain Paradis

1.3 RESSOURCES MATÉRIELLES

TABLEAU 1.3.1 INVENTAIRE ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES VÉHICULES ET DE LEURS ÉQUIPEMENTS

Caserne	Type de véhicule	Description	Année	Débit de pompe (li/min)	Volume citerne (litres)	Volume piscine (litres)	Débit de vidange (li/min)	Appareil respiratoire (unité)	Conforme ULC	Équipement portatif
1- Amqui	201- autopompe	E-ONE Freightliner	2018	4 760	2270			6	Oui	Mâchoires de vie, éclairage
	401 - citerne	Volvo E-One	1997	-	13638	13638	4 700		Oui	Pompe supp. (1 930 li/min)
	601 - unité d'urgence	Ford F-150	2010	-	-		-		-	Génératrice, espaces clos et médical de base, sauvetage en hauteur et sur glace
	701 - échelle	Pierce Lance	1991	-	-			8	Oui	Génératrice et éclairage
	1701 - hazmat (remorque de 20 pieds fermée)	U.S. CARGO	2020	-	-	-	-	4	-	Nouvelle remorque
	9001 - unité d'entretien	Ram 1500	2016	-	-	-	-	-	-	Outils et pièces de rechange, équipé pour faire les réparations sur place
	1101 - 1 remorque	Novae Sure-trac	2011							
	1101- remorque de sauvetage 14 pieds (fermée)	U. S. CARGO	2019							Sauvetage en hauteur, eau vive et nautique
	101- unité de direction	Ford Interceptor Police pack	2018	-	-	-	-	-	-	
	901- unité de soutien	Chevrolet Équinox	2015							
	801- unité de soutien	Ford Fusion	2010							
	9001- unité de soutien	Ram								
1101- 2 remorques	Artisanal 2 essieux	2018							Transporte le traineau d'évacuation médical, le VTT et outils	
1901 - véhicule tout terrain	Canam Defender MAX XT	2017							Équipement	
2 – Causapscal	202 - autopompe	Peterbil 2008	2008	5 682	1 892			6	Oui	Génératrice et éclairage Mâchoires de vie
	402 - citerne	Western Star 4900 EX	2001	-	13638	13638	4 700		Oui	Pompe supp. (1 930 li/min)
	602 - unité d'urgence	GMC Grumman Olson	1995	-	-	-	-	4	-	HORS SERVICE
	1102 - remorque	Artisanal 2 essieux								Transporte le VTT et outils
	1902 - véhicule tout terrain	Artic Cat 500								Équipements
3 - Sayabec	203 - autopompe	Américain Lafrance Freightliner FL 80	2001	4 760	2 270			6	Oui	Génératrice, éclairage et Mâchoires de vie
	403 - citerne	Western Star 4900 FA	2000	-	13638	13638	4 700		Oui	Pompe supp. (1 930 li/min)
	603 - unité d'urgence	Chevrolet Silverado 3500 HD	2005	-	-			4	-	HORS SERVICE

Caserne	Type de véhicule	Description	Année	Débit de pompe (li/min)	Volume citerne (litres)	Volume piscine (litres)	Débit de vidange (li/min)	Appareil respiratoire (unité)	Conforme ULC	Équipement portatif
4 - Saint-Léon-Le-Grand Caserne fermée	204 - autopompe transférée à la caserne de Sayabec en remplacement de l'unité d'urgence	Américain Lafrance Freightliner MCV FL 80	2001	4 760	2 270			6	Oui	Génératrice et éclairage
	Ancien 407 – citerne	International	1984	-	11 350	9 080	5 190		Non	HORS SERVICE
5 - Saint-Vianney Caserne fermée	305 - autopompe-citerne transférée à la caserne de Causapsca en remplacement de l'unité d'urgence	Ford MHV Maxi-Métal	1998	4 760	4 540		2 050	6	Oui	Génératrice
	405 - autopompe-citerne	Ford MHV	1987	-	6 800	6 800	2 720	-	-	HORS SERVICE
6 - Saint-Noël	206 - autopompe	Spartan Métro	1992	4 760	2 270			8	Oui	Génératrice
	406 - citerne	Western Star 4900 FA	2001	-	11 350	13 620	4 700		Oui	Génératrice et éclairage
7 - Val-Brillant	207 - autopompe	Kenworth Pierce	2006	4 760	3 637			8	Oui	Génératrice
	407 - citerne ancien de St-Léon-le-Grand	Western Star 4964 FX	2001	-	11 350	6 800	4 700		-	Déplacé de St-Léon-le-Grand à Val-Brillant
	1907 - remorque	Germain RS800	2005							Bateau et équipement
	1807 - bateau pneumatique semi-rigide	Mercury modèle 430 HD 14'1"	2005							Équipements de sauvetage
	907 - unité de soutien	Ford Ranger Sport								Bateau de sauvetage nautique
8 - Lac-au-Saumon	208 - autopompe	International 40S Pierce	2011	4 760	2 270			8	Oui	Génératrice et éclairage
	408 – citerne	Western Star 4900 EX	2000	-	13638	13638	4 700	-	Oui	Pompe supp. (1 930 li/min)

Le débit de pompe est celui de l'autopompe ou de la pompe portative principale du camion-citerne tel qu'obtenu lors des tests de pompage annuels.

Le débit de vidange a été mesuré pour chaque véhicule. 100% des autopompes sont homologuées ULC ou ont subi une attestation de conformité. Les citernes ont eux aussi subi une attestation de conformité. Notre mécanicien effectue les entretiens et réparations de nos véhicules et équipements. Il est formé par ULC pour faire les essais de performance et de pompage de nos véhicules et il détient un diplôme de la SAAQ pour faire les entretiens préventifs de nos véhicules. La remorque de matières dangereuses a été remplacée par une nouvelle de la même dimension.

TABLEAU 1.3.2 CALENDRIER DE REMPLACEMENT DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS INCENDIE

Scénario 2 bonifié: Achat d'un camion tous les 5 ans avec ajout de toutes les immobilisations du service incendie à venir																								
PRÉSENTATION DES EMPRUNTS		2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	
Année	Description	Echéance	Coût	Solde capital																				
04-2008	Emprunt pour citernes	2023	130 000 \$	22 100 \$	11 120 \$																			
2018-02	Véhicule directeur service incendie	2023	35 082 \$	7 082 \$	7 285 \$																			
2018-05	Frais financement renouvellement	2024	31 745 \$	13 346 \$	6 753 \$	6 753 \$																		
2018-05	Frais financement renouvellement	2024	360 \$	222 \$	75 \$	75 \$																		
06-2008	Emprunt camion-échelle	2028	193 000 \$	73 000 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	13 068 \$	
2013-16	Camion incendie	2029	189 800 \$	99 700 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	16 165 \$	
2011-11	Acquisition de 3 camions incendie	2032	318 700 \$	143 500 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	23 855 \$	
2016-14	Acquisition d'un camion incendie a	2037	370 000 \$	295 100 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	23 827 \$	
2017-07	Casernes incendie - honoraires	2039	162 300 \$	146 400 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	3 669 \$	
2017-12	Casernes incendie - construction	2039	1 194 000 \$	1 074 700 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	24 429 \$	
2017-07	Casernes incendie - honoraires (de	2044	77 700 \$	69 800 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	2 286 \$	
2017-12	Casernes incendie - construction (2	2044	2 992 500 \$	2 665 100 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	52 122 \$	
2023	A venir : appareils respiratoires	2038	407 402 \$		40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	40 900 \$	
2024	Mâchoires de vie	2024	43 000 \$		43 000 \$																			
2025	6 habits de combat	2025	18 000 \$		18 000 \$																			
2025	Compresseur (réusiné)	2025	35 000 \$		35 000 \$																			
2026	Mâchoires de vie	2026	43 000 \$		43 000 \$																			
2026	Mâchoires de vie	2041	43 000 \$		43 000 \$																			
2026	22 habits (3000\$) et 46 casques (1	2026	84 400 \$		84 400 \$																			
2026	Camion 507 (2 ans réserve à 225)	2046	950 000 \$		225 000 \$	225 000 \$	100 000 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	30 150 \$	
2027-2028	Pompes portatives (2 x 10000\$)	2028	20 000 \$		10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	
2027	Bateau de sauvetage	2027	20 000 \$		20 000 \$																			
2027	18 habits de combat	2027	54 000 \$		54 000 \$																			
2028	Camion échelle 701 (financé sur 1	2043	700 000 \$		15 000 \$	15 000 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	63 700 \$	
2029	Unité d'urgence 901	2029	65 000 \$		65 000 \$																			
2030	Auto 801 - nouveau 101	2030	50 000 \$		50 000 \$																			
2031	Camion 508 (Sans de réserve et fi	2031	950 000 \$		145 000 \$	215 000 \$	125 000 \$	160 000 \$	205 000 \$															
2032	Unité d'urgence 907	2032	40 000 \$		40 000 \$																			
2032	18 habits de combat	2032	54 000 \$		54 000 \$																			
2034	Camionnette 9001	2034	65 000 \$		40 000 \$	25 000 \$																		
2035	Auto 901	2035	40 000 \$		40 000 \$																			
2036	Camion 502	2036	950 000 \$		115 000 \$	190 000 \$	190 000 \$	170 000 \$	190 000 \$															
2039	Camionnette 9901	2039	70 000 \$		30 000 \$	30 000 \$	10 000 \$																	
2041	Camion 400 (modèle 400)	2041	500 000 \$		100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$															
2043	Camion 401 (châssis seulement)	2041	250 000 \$		30 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$															
2044	Véhicule tout-terrain 1901	2044	40 000 \$																					
2045	Remorque 1902	2045	8 000 \$																					
2046	Camion 503	2046	950 000 \$																			150 000 \$	150 000 \$	
2048	Remorque 1902	2048	8 000 \$																					
2049	Remorque 1101	2049	15 000 \$																					
2050	Remorque (remplace la 1701)	2050	20 000 \$																					
2051	Camion 201	2051	700 000 \$																					
Sous-total :			12 887 989 \$	4 610 050 \$	184 654 \$	475 149 \$	476 321 \$	470 721 \$	474 471 \$	470 471 \$	471 103 \$	474 938 \$	469 938 \$	473 938 \$	471 083 \$	456 083 \$	451 083 \$	431 083 \$	421 083 \$	397 256 \$	336 356 \$	298 258 \$	298 258 \$	298 258 \$

Règlements d'emprunt actuel

Les chiffres en rouge représentent des remboursements d'emprunts

Flotte de camions

Taux de simulation des emprunts à 4.8% et placements à 4%

Durée théorique de vie des véhicules: Autopompe 30 ans, citerne 15 ans, fourgons 20 ans, auto 8 ans, camionnette 8 ans, mâchoires de vie 15 ans

Chapitre 2 Division formation, prévention et enquête

Le territoire sous la juridiction de la MRC s'étend sur une longueur maximale d'environ 120 km dans l'axe est-ouest et sur une largeur maximale de 60 km dans l'axe nord-sud, pour une superficie totale de 5376 kilomètres carrés dont 18 municipalités la composent. La division de prévention organise ses activités préventives en fonction des causes d'incendie, des risques relevés sur son territoire et aux exigences du ministère de la Sécurité publique.

« Compte tenu de l'efficacité éprouvée des mesures de prévention dans la lutte contre les incendies, faire reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives. »

- Ministère de la Sécurité publique -

Cette partie du rapport annuel présente l'état de la mise en application de l'objectif no 1 du schéma de couverture de risques soit : les mesures préventives, l'analyse des incidents, la réglementation municipale, les activités de prévention et de sensibilisation du public ainsi que la recherche des causes et des circonstances d'incendie. Cette partie présente également les avancements au niveau de la formation des pompiers conformément au plan de formation établi sur 5 ans et au programme de subvention pour la formation des pompiers volontaires.

Il n'y a toujours pas eu de travail réalisé sur le règlement en prévention incendie actuel afin de l'harmoniser avec la réglementation de la Régie du bâtiment du Québec. Le schéma de couverture de risques a été réécrit et nous sommes dans l'attente d'un retour du ministère. Des efforts importants ont été mis sur le cas de quelques bâtiments qui ont nécessité l'embauche d'un avocat pour faire

exécuter des travaux de mise aux normes. Une architecte est présentement dans le dossier et nous sommes dans l'attente de plans. Dans les circonstances, c'est avec le sentiment du devoir accompli que nous présentons ici le chapitre 2 du rapport annuel du service incendie.

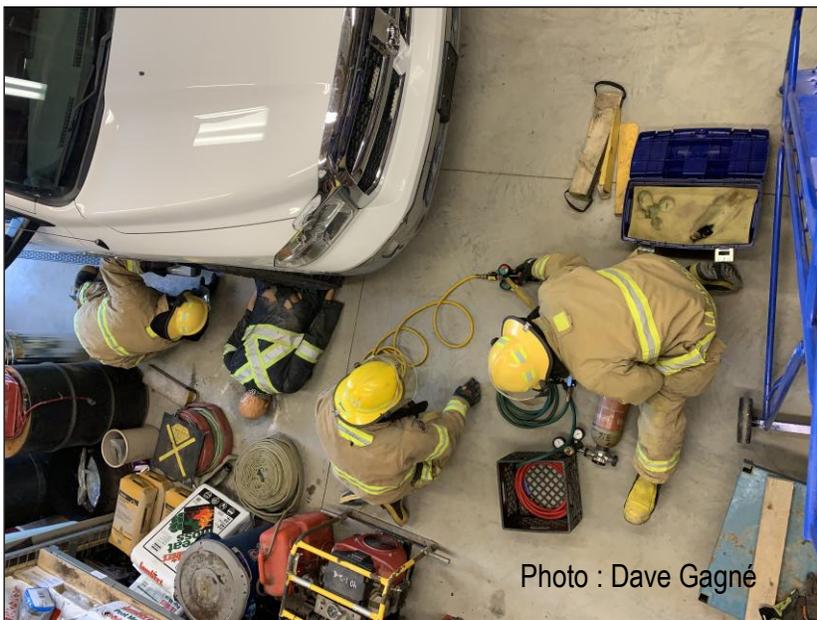


Photo : Dave Gagné

PROGRAMME D'INSPECTION

L'ANALYSE DES INCIDENTS

Les statistiques détaillées d'intervention sont compilées dans le logiciel de gestion incendie « Première ligne® » et un tableau d'analyse des incidents nous permet d'identifier à quel niveau se situent les problématiques et ainsi orienter notre prévention en fonction des besoins. De plus, des moyens qui auraient permis d'éviter ces sinistres sont identifiés et des recommandations sont faites par le biais de communiqués dans les médias. Le tableau suivant identifie brièvement la nature de tous les appels sur le territoire de la MRC de La Matapédia pour les dernières années.

Statistiques d'intervention						
ANNÉE	Alarme	Feu bâtiment	Cheminée	Accident	Autre	Total
2012	54	25	17	77	84	248
2013	42	17	10	47	96	212
2014	72	18	20	53	128	292
2015	62	32	11	70	104	279
2016	52	20	14	78	76	240
2017	63	21	12	82	99	277
2018	66	31	12	61	112	282
2019	82	29	11	80	102	304
2020	73	26	12	71	151	333
2021	82	26	9	73	99	289
2022	99	29	7	74	165	374
2023	95	26	9	59	119	308
2024	107	13	8	62	115	305

Enquêtes incendie

Les enquêtes sur les causes et circonstances d'incendie font partie intégrante du programme d'évaluation des



Photo : Dave Gagné

risques sur notre territoire et nous permettent d'établir un éventail des éléments déclencheurs de sinistres dans la MRC de La Matapédia. Ainsi, nous sommes en mesure d'orienter efficacement les mesures préventives selon nos problématiques. De plus, la détermination du point d'origine d'un incendie et de ses circonstances est une obligation du Gouvernement du Québec selon la *Loi sur la sécurité incendie*. En effet, l'article 43 de celle-ci mentionne que : « le directeur du service de sécurité incendie ou une personne qualifiée qu'il désigne à cette fin doit, pour tout incendie survenu dans le ressort du service, en déterminer le point d'origine, les causes probables ainsi que les circonstances

immédiates que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens incendiés et le déroulement des événements. »

Une enquête incendie complète est effectuée seulement lorsqu'il s'agit d'un incendie majeur ou que la cause d'un incendie ne peut être clairement établie, sans ambiguïté par les officiers sur place. Lorsque les dommages sont mineurs et que la cause et les circonstances de l'incendie sont évidentes, l'enquêteur ou l'officier responsable colligera les informations pertinentes dans la partie prévue à cet effet dans le rapport d'intervention afin d'achever le plus exactement possible le rapport remis au ministère (DSI-2003).

Usage	Nombre d'appels incendie	%
Bâtiment résidentiel	9	64%
Industriel	1	7%
Commercial	3	22%
Logement	1	7%
Total :	14	100 %

Toutefois, lors d'un feu confirmé, l'enquêteur du service incendie est automatiquement affecté par téléavertisseur. Cette pratique permet à l'enquêteur d'améliorer sa compréhension de la scène en observant le développement de l'incendie ainsi que de recueillir les témoignages lorsque les gens sont toujours sur place.

Trois enquêteurs se relaient et dans un futur rapproché d'autres enquêteurs seront formés afin d'assurer une couverture du service et que les enquêtes soient menées de façon diligente comme la loi le demande.

CAUSES D'INCENDIE POUR 2024

Le tableau suivant exprime les causes d'incendie sur notre territoire.

Causes probables	Nombre d'appels incendie	%
Soudage ou découpage à proximité d'un combustible	1	7%
Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé	1	7%
Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique indéterminée	5	36%
Indéterminée	4	29%
Capacité maximum d'un circuit électrique outrepassé	1	7%
Autre mauvaise utilisation d'un équipement	2	14%
Total :	14	100%

Répartition des incendies par usage

Avec 60% des appels incendie, les incendies de bâtiments d'usage résidentiel demeurent ceux qui surviennent le plus souvent. D'ailleurs, les unités de logements résidentiels sont plus nombreuses que tout autre usage de bâtiment. Étant donné leur proportion plus élevée, la probabilité qu'un incendie survienne dans ce type de bâtiment s'en trouve augmentée. À cette probabilité s'ajoute également celle d'y retrouver des victimes. En effet, lorsqu'un incendie débute dans un logement, il y a de fortes chances qu'une personne se trouve tout près. À noter que les feux de cheminée sans perte ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

Dans les industries, les mêmes causes se répètent souvent. Généralement, ces incendies sont causés par une machine ou un appareil qui a outrepassé ses capacités ou encore un employé qui a ignoré une procédure de travail ou une alarme au panneau incendie.

LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

La MRC de La Matapédia bénéficie présentement d'un règlement en prévention incendie adopté depuis décembre 2001. L'article 6 du présent règlement adopte le *Code national de prévention incendie 1995 (CNPI-95)* dans son intégralité afin de répondre aux particularités de son territoire et aux besoins de sa population : des issues obstruées ou impraticables, des accumulations excessives de matières combustibles, des séparations coupe-feu endommagées ou manquantes, des appareils de chauffage non conformes, des systèmes de protection et d'alarme incendie défectueux ou mal entretenus, des appareils d'extinction en mauvais état, des procédés ou opérations qui représentent un grave danger pour la sécurité des personnes, etc.

Nous travaillons toujours sur un projet de règlement. Ce règlement, inspiré des villes de Laval et de La Prairie, vient intégrer le code de sécurité (CBCS) 2010 de la Régie du bâtiment. L'adoption de ce règlement viendra référer à l'année de construction du bâtiment, ce qui permettra une application de la réglementation plus juste et réaliste évitant de la confusion auprès des citoyens. Aussi, le CBCS contient des mesures plus restrictives pour les résidences de personnes âgées et les habitations où nous devons minimalement aller dans le même sens afin d'obtenir l'immunité.

Ce projet de règlement est un peu sur le frein et doit être relancé en collaboration avec la direction générale et le consultant incendie dans le cadre de la restructuration du service incendie et de la réécriture du nouveau schéma de couverture de risques. Dans l'attente de l'adoption de celui-ci, nous n'avons pas d'autre choix que de faire des signalements à la *Régie du Bâtiment du Québec* lorsque des bâtiments assujettis contreviennent au code de sécurité. Dans les circonstances actuelles, il n'y a pas eu d'autres travaux sur la réglementation en prévention incendie.

L'INSPECTION DES RISQUES FAIBLES ET MOYENS ET DES FERMES

Le pompier responsable de la prévention résidentielle a effectué des visites de prévention dans les bâtiments de risques faibles et moyens (résidences unifamiliales, chalets et logements dans des immeubles de moins de 9 logements) afin de s'assurer que des dispositions minimales de sécurité incendie ont été prises par les occupants. Le but premier de ces visites est de s'assurer que toutes les résidences du territoire possèdent au moins un avertisseur de fumée fonctionnel par étage. Le pompier vérifie par la suite si les occupants ont un extincteur portatif et s'ils savent s'en servir. Il identifie les risques potentiels et y va de ses recommandations. Sa visite est également une visite d'information et d'éducation du public.



En 2024, nous avons poursuivi l'essai des avertisseurs de fumée avec de la fumée synthétique en canette d'aérosol. Cette méthode est éprouvée puisqu'il a été constaté que parfois les avertisseurs de fumée fonctionnent avec le bouton TEST, mais ne détectent pas la fumée. De plus, cette méthode projette une image davantage professionnelle. Lorsqu'il y a un garage muni d'un appareil de chauffage au bois, le pompier se rend également

vérifier la conformité de l'installation puisqu'il a été constaté que plusieurs de nos incendies prenaient naissance dans de petits garages détachés de la résidence.

En 2023, c'est en présence physique sur les lieux que les visites de prévention se sont réalisées.

Objectifs de visites de bâtiments de catégories 1 et 2

Actuellement, il est nécessaire de faire 1114 visites préventives par année pour un total de 7933 visites sur un périodique de 7 ans (ces chiffres représentent le bâtiment, c'est-à-dire que si l'on visite 8 logements dans un immeuble, ce dernier compte pour 1).

Pour l'année 2024, notre objectif a été atteint pour les risques faibles et moyens. C'est en effet 1142 visites qui ont été complétées pour ces catégories de risque. Il s'agit de 1121 visites pour les risques faibles, 10 pour les risques moyens et 11 pour les risques ne possédant pas de classification. Les visites préventives et les visites préventives par téléphone ont été réparties sur tout le territoire au prorata du parc immobilier comme le démontre le tableau suivant.

Visites de résidences par municipalité en 2024

Visites	MUNICIPALITÉS																		
	Albertville	Amqui	Causapsal	Lac-au-Saumon	Saint-Alexandre-des-Lacs	Saint-Cléophas	Saint-Damase	Sainte-Florence	Sainte-Irène	Saint-Léon-le-Grand	Sainte-Marguerite-Marie	Saint-Moise	Saint-Noël	Saint-Tharcisius	Saint-Vianney	Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	Sayabec	Vai-Brillant	TOTAL DES VISITES
	25	317	125	77	23	23	31	25	47	47	18	62	28	28	40	43	107	75	1142

Voici quelques statistiques comptabilisées suite aux visites de résidences :

- 1142 visites sur le terrain;
- 1 avertisseur de fumée a été fourni et installé par le service incendie;
- 12 piles fournies et installées par le service incendie;
- 5 avertisseurs de fumée était présents, mais ne fonctionnaient pas;
- 8 avertisseurs de fumée sans pile;
- 80 avertisseurs de fumée avaient plus de 10 ans;
- 49 résidences ne possédaient aucun d'avertisseur de fumée.

Tableau sur le constat des avertisseurs de fumée

Statistiques sur les avertisseurs de fumée				
ANNÉE	Aucun avertisseur	+ de 10 ans	Sans pile	Défectueux
2012	2.4%	2.2%	1.2%	1.2%
2013	1.1%	14.5%	1.4%	1.2%
2014	2%	43.6%	4.2%	5.1%
2015	2.8%	42.4%	2.6%	3.1%
2016	3.7%	23.4%	2.1%	0.7%
2017	2.5%	17.7%	0.8%	0.25%
2018	4.7%	20.5%	0.7%	0.7%
2019	2.8%	16.3%	1.4%	0.8%
2020	1.7%	3.9%	0.2%	0.4%
2021	1.7%	9.3%	0.9%	0.4%
2022	2.2%	7.5%	0.5%	0.1%
2023	2.5%	12,1%	0.4%	0.3%
2024	4,5%	6,7%	0,7%	0,1%

Malheureusement, il y a encore des gens qui ne possèdent aucun avertisseur de fumée fonctionnel en 2024. Pourtant, il a été démontré que la découverte rapide d'un début d'incendie augmente de façon considérable les chances de survie. Les pourcentages se maintiennent sensiblement d'une année à l'autre. On remarque qu'il y a davantage d'anomalies au niveau des avertisseurs de fumée lorsque nous sommes dans un secteur rural. Dans notre programme de prévention, nous planifions visiter des résidences dans

toutes les municipalités chaque année au prorata du parc immobilier pour ces catégories de risque. Par conséquent, nous sommes présents sur tout le territoire tout au long de l'année, les rapports faits aux assureurs seront équitables pour toutes les municipalités et la sensibilisation s'en verra améliorée de par la visibilité sur tout le territoire et ce, l'année durant.

Inspection des bâtiments de ferme

Les bâtiments agricoles sont particulièrement vulnérables au feu. En effet, ce sont des constructions très combustibles en plus d'être dans des environnements humides et corrosifs et on y retrouve un grand nombre de matières combustibles et inflammables. Ces bâtiments ont également subi bon nombre d'agrandissements majeurs et de rénovations.

De plus, lorsqu'un incendie débute dans un bâtiment de ferme, les dommages sont majeurs et extrêmement coûteux pour le producteur, sa famille et la collectivité. En outre, les fermes sont généralement situées loin d'une caserne, n'ont pas de réseau d'eau et, pour la plupart, ne sont pas équipées de système de détection. Tout comme dans les autres programmes d'inspection, les fermes éloignées des casernes sont les premières à être visitées.

Après avoir décortiqué les heures travaillées durant l'année versus les diverses tâches, le temps à consacrer aux visites des bâtiments agricoles et des fermes est de 70 heures par année. Le tableau suivant démontre nos objectifs de prévention pour ces usages.



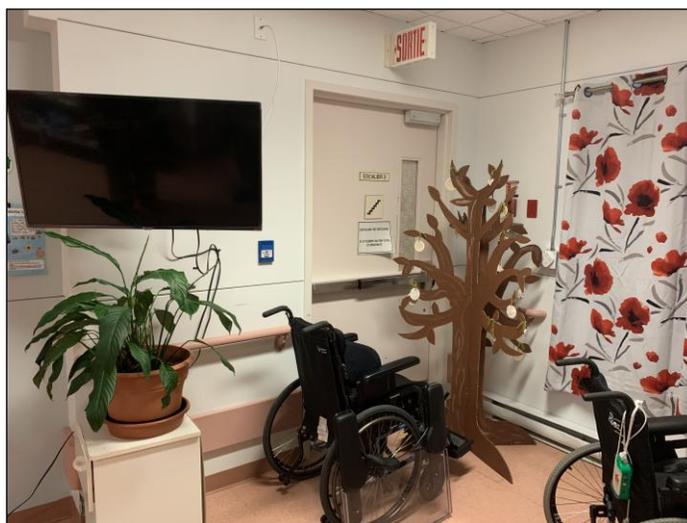
Plan quinquennal et réalisation des objectifs des visites des bâtiments agricoles

	Année					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'inspections de bâtiments de ferme	14/7	0/7	0/7	7/7	7/7	0/7

En 2024, les inspections des bâtiments agricoles et des fermes n'ont pas eu lieu dû à la réorganisation du service et des nouvelles tâches ajoutées à l'employé qui effectuait ces visites. **En 2025, 14 visites seront effectuées pour combler le retard de 2024.**

L'INSPECTION DES RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS

Des visites d'inspection se déroulent dans les bâtiments de catégories 3 et 4 en relation directe avec la réglementation incendie en vigueur. À ce sujet, des avis d'anomalies sont émis et un suivi est fait afin de s'assurer de la réalisation des travaux ou des correctifs requis. Un plan d'intervention est préparé lorsque nécessaire pour ces catégories de risque. Les objectifs sont de 45 inspections par année pour les risques élevés (catégorie 3) et 20 par année pour les très élevés (catégorie 4). Ces objectifs, acceptés par le ministère dans le dernier schéma de couverture de risques, ont été fixés en se basant sur le temps technicien prévention incendie disponible avec les ressources actuelles. Les priorités d'inspection sont fixées en fonction des risques cibles, des plaintes reçues et des bâtiments qui présentent un problème d'éloignement. Les bâtiments sur lesquels nous avons eu à intervenir pour éteindre un début d'incendie sont également mis en priorité dans notre programme d'inspection.



Les bâtiments sur lesquels nous avons eu à intervenir pour éteindre un début d'incendie sont également mis en priorité dans notre programme d'inspection.

Nous offrons un soutien technique à la préparation des plans de sécurité incendie et des plans d'évacuation. À ce niveau, encore cette année, nous avons été grandement sollicités par les résidences pour personnes âgées puisque la réglementation exige à ceux-ci la préparation de tels plans. De la formation de base a été dispensée gratuitement dans ces résidences lorsque les employés en sentaient le besoin. Des exercices d'évacuation ont été réalisés dans toutes les résidences pour personnes retraitées afin de valider les connaissances du plan de sécurité incendie par le personnel et vérifier le bon fonctionnement de ce dernier. De plus, cet exercice est nécessaire afin que la résidence puisse conserver sa certification. Ce processus de certification doit être révisé tous les deux ans ou lorsque la résidence a changé de propriétaire ou de personnel. Il y a un important roulement au niveau des propriétaires et du personnel, ce qui vient augmenter la tâche pour les préventionnistes. Le Château Bellevue a fait appel à une ressource externe en prévention incendie afin de les supporter dans la préparation et la mise en place d'un nouveau plan de sécurité incendie. Celui-ci est plus réaliste que le précédent qui ne considérait pas toutes les réalités du bâtiment qui est à la fine pointe des normes en sécurité incendie.

Toutes les résidences pour personnes âgées ont modifié leurs systèmes d'alarme incendie afin de les rendre conformes aux changements apportés à la réglementation. La grande majorité de ces résidences a fait l'installation de cuisines commerciales conformes à la norme NFPA-96. L'installation des gicleurs automatiques avance bien dans ces résidences. La date butoir pour en faire l'installation qui était le 2 décembre 2022 a été prolongée une fois de plus pour la porter au 2 décembre 2024. Rappelons que le ministère avait majoré l'aide financière pour faire l'installation des systèmes automatiques d'extinction. En effet, ces travaux qui étaient remboursables jusqu'à 100% selon le nombre d'unités le seront maintenant pour toutes les RPA:

- 30 unités d'habitation et moins : 100 %
- 31 à 99 unités : 100%
- 100 unités d'habitation et plus : 100%

Les inspections dans les bâtiments dont la classification de risque est élevée et très élevée permettent de minimiser les dangers d'incendie et ainsi d'augmenter les chances de survie si un sinistre survenait. Les écoles, les garderies, les églises, les résidences pour personnes âgées et les salles communautaires représentent ces risques cibles dont les inspections ont été priorisées. Il y a maintenant moins de résidences pour personnes âgées sur le territoire, mais celles-ci tendent à agrandir ou s'aménager afin de pouvoir recevoir plus de clientèle. Le nombre de résidences pour personnes âgées est maintenant de 10 sur le territoire de la MRC de La Matapédia.

- Risques élevés (catégorie 3) : Bâtiment dont l'aire au sol est de plus de 600 m², bâtiment de 4 à 6 étages, lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer, lieux sans quantité significative de matières dangereuses.
- Risques très élevés (catégorie 4) : Bâtiment de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration, lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes, lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants, lieux où des matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver. Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté.

Inspection des risques élevés et très élevés en 2024

Catégorie de risque	Objectif annuel	Inspections effectuées
Moyen (2)	-	38
Élevé (3)	45 (N'incluant pas les fermes)	78
Très élevé (4)	20	42
Total	65	158

Pour 2024, les objectifs de ces catégories de risque ont été dépassés dans le but de se conformer le plus possible aux nouveaux objectifs du nouveau schéma qui sera approuvé en 2025. Nous avons continué à prioriser les risques où il y avait eu des incendies durant l'année ainsi que les adresses présentant des risques pour les personnes vulnérables ou présentant des risques liés à l'évacuation.

En conclusion. Avec l'arrivée du nouveau schéma (milieu 2025) les catégories de risques ont été mises à jour et la répartition de ceux-ci a été changée. Donc les risques faibles seront faits par le chef aux opérations Prévention et soutien administratif ainsi que des pompiers. Les visites des risques plus élevées (risque moyen, élevé et plus élevé) ainsi que les fermes seront effectuées par les deux préventionnistes à demi-tâche.

En plus du roulement d'inspection des risques élevés et très élevés, d'autres activités sont nécessaires et obligatoires au bon fonctionnement et l'atteinte des objectifs de la division prévention telles que :

- Le retour sur des visites dans certains bâtiments de risque faible problématiques;
- L'éducation du public;
- Le traitement et la gestion des plaintes de citoyens;
- Le calcul de capacité de salle;
- L'émission de 186 permis de brûlage;
- L'émission de 3 permis pour grands feux d'artifice;
- L'analyse des plans de construction et de rénovation en collaboration avec les inspecteurs municipaux et l'urbaniste;
- Intervenir sur les incendies de bâtiment;
- Support pour la préparation de plans de sécurité incendie;
- Collecte des informations et mise à jour des plans d'intervention;
- Déterminer les causes et circonstances des incendies sur le territoire et organiser la prévention en conséquence;
- Publier des communiqués en prévention incendie selon les risques.



ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

Les activités de sensibilisation du public se déroulent lors de la semaine de la prévention des incendies, mais également tout au long de l'année. Cette année, c'est la dernière année pour le slogan du plan triennal sous le thème : « *Le premier responsable c'est toi!* ». Ce slogan veut responsabiliser les citoyens à adopter des comportements sécuritaires en matière de prévention incendie. Cette année a été marquée par le retour des visites dans les classes des écoles primaires. Le concours pompier d'un jour est également de retour. L'utilisation du matériel fourni par le ministère de la Sécurité publique nous a permis de sensibiliser nos citoyens à adopter des comportements



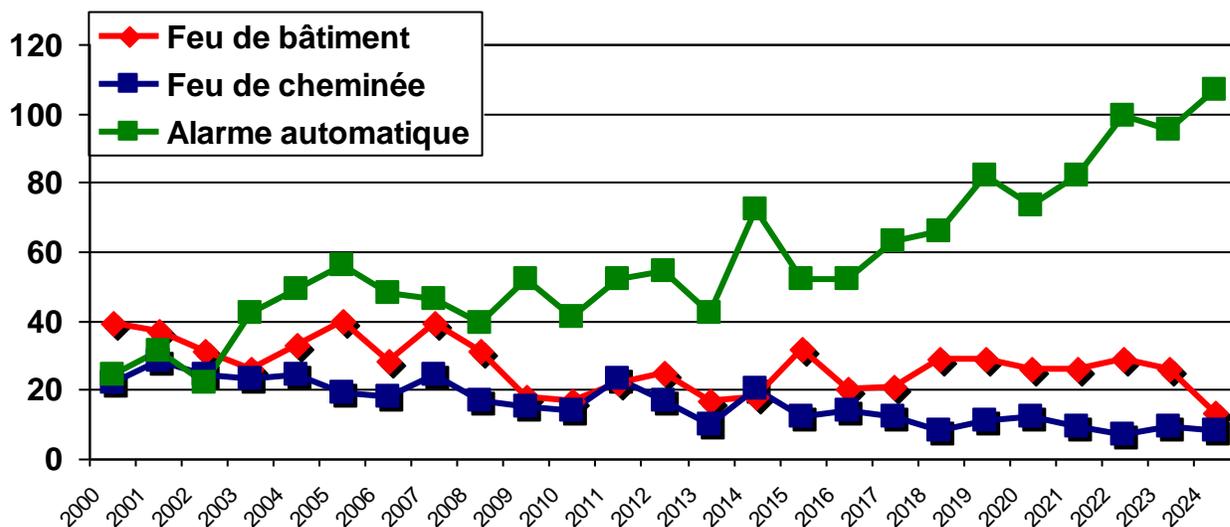
prudents dans la cuisine puisque ces incendies causent souvent des blessures.

Lorsque l'on parle de sensibilisation du public, on inclut plusieurs activités réalisées durant la dernière année qui sont énumérées ci-dessous :

- Envoi de communiqués de divers sujets au responsable des communications de la MRC de La Matapédia qui s'occupe de faire parvenir ceux-ci aux différents médias, aux municipalités et sur la page Facebook de la MRC;
- Affichage du thème de la semaine de prévention des incendies sur les panneaux publicitaires en bordure de route dans les municipalités;
- Exercices d'évacuation dans les écoles et dans les résidences pour personnes âgées.

Par rapport à l'année dernière, il y a eu une certaine tendance qui se poursuit au niveau des appels incendie. Globalement, les appels incendie ont une tendance à la baisse, mais le risque zéro n'existe pas et les incendies de bâtiment sont stables. Les alarmes automatiques en fonction sont logiquement à la hausse dû au fait qu'un plus grand nombre de résidents ont fait l'acquisition de ce système. Il s'agit de systèmes d'alarme incendie résidentiels reliés à des centrales de surveillance. Un certain nombre de ces appels pourraient également être considérés comme une assistance aux citoyens. Effectivement, car il peut s'agir d'un déclencheur manuel d'un système d'alarme incendie dont les occupants sont incapables de le remettre en fonction. Par exemple, ça pourrait être un élève qui a tiré un déclencheur manuel par erreur. Le tableau ci-dessous illustre la tendance des appels incendie.

Tableau illustrant la tendance des appels incendie



FORMATION

Constat de formation par caserne

Casernes	Total des pompiers	Pompier 1 ou équivalent	Spécialisations en date de 2023*		
			Opérateur d'autopompe	Désincarcération	Véhicule d'élévation
01 Amqui	19	19	14	15	15
02 Causapscal	15	14	5	5	1
03 Sayabec	7	6	4	4	2
06 Saint-Noël	11	11	4	4	2
07 Val-Brillant	7	7	5	4	1
08 Lac-au-Saumon	10	9	6	4	5
TOTAL	69	61	38	36	26

*Les zones ombragées représentent une qualification qui n'est pas obligatoire pour la caserne vis-à-vis.

POMPIER I

Cette formation de base d'une durée de 255 heures est exigée par la loi pour exercer le métier de pompier dans toutes les municipalités de moins de 25 000 habitants. Des 12 pompiers qui ont débuté la formation Pompier 1 en 2023, 8 pompiers sont maintenant diplômés

MAINTIEN DE COMPÉTENCES

Le maintien de compétences est essentiel à assurer les bonnes pratiques des pompiers surtout pour les équipes de sauvetage qui ont une multitude de techniques à maîtriser dans différentes situations. Les pompiers participent à ces maintiens de compétences tout au long de l'année. En 2024, il y a dû y avoir des entraînements afin de maintenir les compétences dans les spécialités suivantes : Sauvetage en espace clos, sauvetage vertical, sauvetage sur glace sauvetage sur plan d'eau et sauvetage en eau vive.

Il y a aussi un maintien de compétences pour les pompiers qui étaient intéressés de réviser et pratiquer avec le véhicule d'élévation. Ce sont 8 pompiers qui ont participé à une portion théorique en décembre 2024 et une partie pratique au début du mois de janvier.



PRATIQUES

Les pratiques ont lieu presque chaque mois et elles ont un sujet différent à chacun de ces mois. Durant la période estivale, les pratiques font relâche pour les mois de juillet et août. Il y a dix (10) pratiques par année pour les sujets du mois. Ces pratiques ont lieu dans les différentes casernes de sorte que le pompier qui n'a pu assister à la pratique du mois dans sa caserne puisse se rendre dans une autre caserne à un autre moment dans le mois. Les sujets abordés en 2024 sont : Recherche et sauvetage d'un pompier en détresse (gestion/opérations), pompage sur glace, nouveaux APRIA, autopompe et lances, désincarcération et étayage, ventilation tactique, échelles portatives et véhicule d'élévation et soutien au sauvetage technique.

Rappel du programme de formation sur 5 ans

Formations	20M\$ sur 5 ans				
	2020	2021	2022	2023	2024
Pompier 1	X		X		X
Pompier 2		X			
Prévention des impacts psychologiques chez les pompiers		X			
Sauvetage en eau vive	X				X
Opérateur d'autopompe	X				
Désincarcération		X			
Opérateur de véhicule d'élévation			X		
Conduite d'autoquad/ Conduire un motoquad en utilisant la cartographie et GPS		X			
RCR/DEA et premiers soins		X			

Le programme de formation quinquennal vient planifier notre programmation de formation afin de combler les besoins dans les différents cours et spécialisations. Celui-ci est planifié afin de poursuivre la formation des pompiers en lien avec les subventions octroyées. De plus, il permet de bénéficier au maximum du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel. Le tableau suivant détaille les montants accordés par le programme de subvention des pompiers volontaires et à temps partiel. Le volet 1 représente les montants remboursés pour les frais d'honoraires des instructeurs ainsi que du matériel utilisé pour environ 10 800 \$ cette année. Le volet 2 représente le remboursement des frais de scolarité dans les programmes Pompier I et Pompier II. En 2024, la deuxième moitié des frais de scolarité devraient nous être versée. Toutefois, si une somme nous a été versée pour 2025, celle-ci devra être remboursée comme il n'y a pas de nouvelle cohorte qui débute. Le volet 3 rembourse l'intégralité (selon les montants restants à l'échelle provinciale) des formations spécifiques telles que les sauvetages et les spécialisations de l'ENPQ. Pour 2024, une somme de 30 000\$ pourrait nous être accordée à la fin de l'année financière du ministère au 31 mars 2025.

Tableau des subventions accordées

Cohortes	Volet 1	Volet 2	Volet 3
2015			
Auto sauvetage HP			504.00 \$
Opérateur d'autopompe			11 817.70 \$
Pompier 1 – Cohorte 2013		18 872.00 \$	
Opérateur d'autopompe			17 906.60 \$
Auto sauvetage HP			3 960.00 \$
Total :			53 060.30 \$
2016			
Sauvetage nautique			7 259.00 \$
Sauvetage vertical			6 170.00 \$
Désincarcération			11 184.79 \$
Total :			24 613.79 \$

2017			
Sauvetage en espace clos			2 710.00 \$
Pompier 1 – Cohorte 2015	13 000.00 \$	10 860.40 \$	
Pompier 1 – Cohorte av-98	13 000.00 \$	11 082.45 \$	
Officier 1			1 443.67 \$
Total :			52 096.52 \$
2018			
Pompier 1 – Cohorte 2018	6 500.00 \$		
Opérateur d'autopompe			15 383.00 \$
Opérateur véhicule d'élévation			21 187.25 \$
Séminaires officiers			973.00 \$
RCR-DEA			2 400.00 \$
Total :			46 443.25 \$
2019			
Pompier 1 – Cohorte 2018	6 500.00 \$		
Séminaires officiers			1 459.50 \$
Total :			7 959.50 \$
2020			
Opérateur d'autopompe			8 781.15 \$
Pompier 1 – Cohorte 2020	6 500.00 \$		
Sauvetage en eau vive niveau 2			8 892.00 \$
2021			
Pompier I – Cohorte 2020	4 665.00 \$	2 821.55 \$	
Sauvetage en eau main. Comp.			494.90 \$
Pompier II – Cohorte 2021			
Total :			7 981.45 \$
2022			
Désincarcération		7 049.90\$	8 917.17\$
Pompier I			
Pompier II	11 900.00 \$		
2023			
Pompier I	1 520.20 \$		
Pompier II	1 130.25 \$		
Désincarcération			8 917.17\$
2024			
Pour 2024, une demande de prolongation a été faite, on attend des montants pour Pompier 1, technique de sauvetage en eau vive et opérateur d'autopompe. Les montants accordés seront connus début avril.			
		Total :	249 843.00\$

En conclusion, le volet formation des pompiers continu d'avancer. À l'automne 2023, un groupe de 12 pompiers ont débuté la formation Pompier I pour le compléter à l'automne 2024. De ces 12 pompiers, 8 ont complété avec succès. Il y en a 2 qui ont abandonné et deux autres leur manquent un cours à réussir.

Nous devons continuellement lutter contre un roulement de personnel important, car pour différentes raisons, des pompiers en cours de formation sont contraints de quitter le service et parfois la région.

Le 12 décembre 2014, la ministre Lise Thériault annonçait le lancement d'un programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires. Nous continuons notre effort de formation pour profiter de l'occasion qui passe nous permettant d'être remboursé pour la formation de nos pompiers. Pour l'année suivante, nous poursuivons les objectifs du programme de formation que nous avons présenté à la suite des annonces de subvention pour la formation des pompiers.

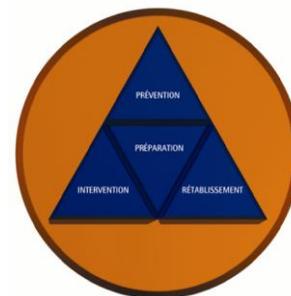
Les pratiques des pompiers continuent de porter sur un sujet du mois dans toutes les casernes. Le pompier qui ne peut participer à la pratique de la caserne où il est rattaché peut aller la reprendre lors d'une pratique dans une autre caserne. En faisant seulement un sujet par mois, il est maintenant possible d'ajouter des pratiques pour tous les types de sauvetage ainsi que pour les interventions en présence de matières dangereuses. Les pompiers en formation ont également des activités pratiques à réaliser. Des canevas de pratique sont préparés par le formateur pour uniformiser les pratiques qui sont données par des officiers ou par les moniteurs.

Chapitre 3 Division sécurité civile

Présentation

Le service de protection incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia est responsable de la planification de la sécurité civile sur son territoire.

Sous la responsabilité du coordonnateur de la sécurité civile, ce volet est en place afin que la population ainsi que les différents intervenants des services municipaux soient en mesure de réagir de manière appropriée en cas de sinistres pour protéger les personnes et les biens sur leur territoire.



Projet de loi n° 50 (Adopté à l'Assemblée nationale le 22 mai et sanctionné le 28 mai 2024)

Loi édictant la *Loi sur la sécurité civile* visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt

A conduit :

Au remplacement de la *Loi sur la sécurité civile* (LSC) par la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (LSCRS)*

À l'établissement d'une loi distincte portant sur les centres d'urgence 9-1-1, soit la *Loi sur les centres de communications d'urgence* (LCCU),

Au transfert, à compter du 1^{er} janvier 2025, de la responsabilité de l'organisme responsable de la protection contre les incendies de forêt, en l'occurrence la SOPFEU, de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts au ministre de la Sécurité publique en intégrant les dispositions à ce sujet à la *Loi sur la sécurité incendie (LSI)*;

Chapitre 2 | Section II | Articles 8 et 9 Articles 8 et 9 de la LSCRS (non en vigueur jusqu'à l'adoption d'un Règlement)

Gestion des risques de sinistre

Démarche régionale de gestion des risques de sinistre devra être réalisée par l'autorité régionale (MRC) avec la participation des municipalités :

- Développer la connaissance des risques de sinistre, à prévenir les sinistres et à préparer la réponse,
- En complémentarité et en cohérence avec les autres domaines de compétence de la MRC qui concourent à la sécurité civile et en tenant compte des changements climatiques,
- Conduira à un plan régional de résilience aux sinistres et à la bonification des plans municipaux de sécurité civile;

Réalisation :

Projet pilote sur la mise en œuvre d'une démarche régionale de gestion des risques de sinistre

Une entente a été conclue entre le ministère de la Sécurité publique et la MRC de La Matapédia pour un projet sur la mise en œuvre d'une démarche régionale de gestion des risques de sinistre.

La MRC de La Matapédia a désigné le coordonnateur régional de la sécurité civile comme responsable de ce projet pilote.

Le rapport a été remis au ministre en mars 2024

Une présentation a été faite lors du colloque de la sécurité civile à Québec en octobre 2024

Autres réalisations

- Journée de sensibilisation aux feux de forêt
- Participation projet pilote d'atténuation des risques de feux de forêt à Albertville
- Rencontres municipales avec les responsables de mission et les conseils municipaux
- Support aux municipalités au niveau de la prévention et de la préparation en cas de sinistre
- Suivi du matériel pour l'hébergement temporaire
- Mise à jour annuelle de la liste de mobilisation des intervenants en sécurité civile (municipale et régionale)
- Mise à jour annuelle du bottin des ressources municipales
- Continuité de la mise à niveau des plans d'intervention en sécurité civile
- Participation à des rencontres préparatoires en cas de sinistre avec le MSP
- Participation à différents webinaires sur la sécurité civile



Règlement en sécurité civile présentement en vigueur

Un règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018. Ce règlement est entré en vigueur le 9 novembre 2019.

Interventions 2024 :

Interventions en sécurité civile 2024	
Interventions	Municipalités
Relocalisation et aide aux sinistrés à la suite d'incendies ou autres	Causapscal
Problème de filtration d'eau potable (Baryum)	Saint-Tharcisus
Cavité/ érosion	Saint-Cléophas
Problème de digue et risque d'inondation	Sainte-Irène
Déversement hydrocarbure et contamination de lac	Sainte-Irène
Mur de gabion	Sainte-Florence
Surveillance des crues printanières des cours d'eau de la MRC	

Chapitre 4 Interventions des services de sécurité incendie

4.1 TYPES D'INTERVENTIONS, DÉPLOIEMENT DE LA FORCE DE FRAPPE ET PERTES MATÉRIELLES

Interventions 2024

Dans le tableau suivant vous y retrouverez les interventions séparées par localité et par la suite par ordre chronologique. Les informations incluses dans le tableau sont : la date et l'heure de l'intervention, la journée, le # du rapport, le code d'appel, la cause probable selon nos rapports (DSI2003) fournie au ministère de la Sécurité publique, le délai entre l'heure de transmission de l'appel et l'arrivée du premier véhicule, le délai pour la maîtrise de l'incendie (temps entre l'arrivée du premier véhicule et la maîtrise), si le schéma a été atteint (soit le nombre de pompiers requis et le délai requis) et si non une annotation en expliquant la cause, le nombre de pompiers appelés, le nombre de pompiers présents, le pourcentage. Des sous-tableaux ont été conçus pour différencier les divers types d'incendie et faire un aperçu des temps pour le délai et la maîtrise pour chaque type d'incendie. Nous avons joint les sous-tableaux de 2019 à 2023 afin que vous puissiez comparer les informations. Le schéma n'a pas été atteint 9 fois sur 33 appels, quatre interventions s'expliquent par un délai d'arrivée sur les lieux dépassé. Les cinq autres interventions s'expliquent par un manque d'effectif selon le schéma 2013.

Recommandations

Afin d'atteindre le futur schéma au maximum, s'assurer d'avoir les effectifs nécessaires dans un délai de réponse conforme. De plus, un défaut de 10% sans atteindre le schéma est accordé au service incendie lors d'interventions sur les bâtiments de catégories 1 et 2.

Date intervention	Numéro de rapport	Jour	Code d'appel	Cause probable	Délai	Maîtrise Incendie	Schéma Atteint	Pompiers appelés	Pompiers présents	%
2024-01-04 20:01:43	MR07030-20240104-01	jeudi	694 - VÉRIFICATION - INTÉRIEUR	631-Capacité maximum d'un appareil outrepassée (Mauvaise utilisation d'un équipement)	0:15	0:15	oui	28	11	39%
2024-01-11 22:09:07	MR07047-20240111-01	jeudi	692 - FEU DE CHEMINÉE	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:06	0:42	oui	38	12	32%
2024-01-13 19:12:19	MR07030-20240113-01	samedi	692 - FEU DE CHEMINÉE	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:21	0:49	oui	38	13	34%
2024-01-19 01:07:32	MR07100-20240119-01	vendredi	690 - FEU DE BÂTIMENT - RISQUES ÉLEVÉS	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:10	0:47	oui	51	18	35%
2024-01-21 13:03:54	MR07070-20240121-01	dimanche	693 - FEU DE BÂTIMENT - AUTRES	499-Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique indéterminée (Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique)	0:13	0:29	oui	31	12	39%
2024-01-23 05:15:28	MR07025-20240123-01	mardi	692 - FEU DE CHEMINÉE	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:25	0:40	Non2	27	13	48%

Date intervention	Numéro de rapport	Jour	Code d'appel	Cause probable	Délai	Maitrise Incendie	Schéma Atteint	Pompiers appelés	Pompiers présents	%
2024-01-29 15:30:54	MR07018-20240129-02	lundi	691 - FEU DE RÉSIDENCE	999-Cause indéterminée (Autre)	0:10	3:03	oui	54	25	46%
2024-01-31 01:36:49	MR07047-20240131-01	mercredi	694 - VÉRIFICATION - INTÉRIEUR	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:10	0:29	non1	28	7	25%
2024-02-17 19:20:46	MR07047-20240217-02	samedi	692 - FEU DE CHEMINÉE	599-Défaut de conception, de construction ou d'installation indéterminé (Défaut de conception, de construction ou d'installation)	0:09	0:48	oui	38	14	37%
2024-02-23 11:51:00	MR07085-20240223-01	vendredi	694 - VÉRIFICATION - INTÉRIEUR	632-Capacité maximum d'un circuit électrique dépassée (Mauvaise utilisation d'un équipement)	0:00	0:40	oui	1	1	100%
2024-03-10 21:41:57	MR07090-20240310-02	dimanche	692 - FEU DE CHEMINÉE	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:18	0:52	oui	19	8	42%
2024-04-02 13:04:41	MR07018-20240402-01	mardi	694 - VÉRIFICATION - INTÉRIEUR	499-Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique indéterminée (Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique)	0:09	0:09	oui	18	12	67%
2024-04-12 08:11:49	MR07085-20240412-01	vendredi	694 - VÉRIFICATION - INTÉRIEUR	632-Capacité maximum d'un circuit électrique dépassée (Mauvaise utilisation d'un équipement)	0:18	0:42	non2	1	1	100%
2024-05-16 17:04:12	MR07090-20240516-02	jeudi	110 - Feu de bâtiment	241-Soudage ou découpage à proximité d'un combustible (Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation)	0:15	3:20	oui	30	19	63%
2024-05-25 07:43:56	MR07057-20240525-02	samedi	110 - Feu de bâtiment	999-Cause indéterminée (Autre)	0:10	0:35	oui	40	17	43%
2024-06-06 19:39:03	MR07057-20240606-03	jeudi	110 - Feu de bâtiment - RISQUES ÉLEVÉS	999-Cause indéterminée (Autre)	0:14	2:39	oui	51	23	45%
2024-07-10 16:02:50	MR07080-20240710-01	mercredi	110 - Feu de bâtiment	690-Autre mauvaise utilisation d'un équipement (Mauvaise utilisation d'un équipement)	0:08	0:18	oui	34	14	41%
2024-07-24 12:27:49	MR07085-20240724-01	mercredi	110 - Feu de bâtiment - RISQUES ÉLEVÉS	499-Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique indéterminée (Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique)	0:13	0:23	non1	53	18	34%
2024-08-12 21:52:43	MR07100-20240812-01	lundi	112 - Vérification intérieur	990-Autre cause (Autre)	0:06	0:06	oui	15	8	53%
2024-08-23 16:36:57	MR07047-20240823-02	vendredi	110 - Feu de bâtiment	632-Capacité maximum d'un circuit électrique dépassée (Mauvaise utilisation d'un équipement)	0:05	0:05	oui	38	9	24%
2024-08-26 15:41:05	MR07047-20240826-03	lundi	110 - Feu de bâtiment	690-Autre mauvaise utilisation d'un équipement (Mauvaise utilisation d'un équipement)	0:04	0:12	non1	38	10	26%
2024-09-09 20:34:04	MR07085-20240909-01	lundi	110 - Feu de bâtiment	999-Cause indéterminée (Autre)	0:08	4:02	oui	53	21	40%
2024-09-25 01:28:09	MR07030-20240925-01	mercredi	110 - Feu de bâtiment	499-Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique indéterminée (Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique)	0:17	1:17	oui	39	14	36%
2024-10-10 06:53:05	MR07085-20241010-01	jeudi	112 - Vérification intérieur	499-Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique indéterminée (Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique)	0:20	0:24	non2	17	6	35%
2024-10-15 18:46:49	MR07080-20241015-02	mardi	111 - Feu de cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau	0:13	0:35	oui	27	15	56%

Date intervention	Numéro de rapport	Jour	Code d'appel	Cause probable	Délai	Maitrise Incendie	Schéma Atteint	Pompiers appelés	Pompiers présents	%
				enflammé)						
2024-11-12 18:24:14	MR07070-20241112-01	mardi	111 - Feu de cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:24	1:21	non2	43	12	28%
2024-11-23 16:06:26	MR07085-20241123-03	samedi	112 - Vérification intérieur	490-Autre défaillance ou défektivité mécanique ou électrique (Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique)	0:07	0:36	oui	30	20	67%
2024-11-28 19:53:03	MR07047-20241128-01	jeudi	112 - Vérification intérieur	990-Autre cause (Autre)	0:15	0:18	oui	40	12	30%
2024-12-03 12:53:49	MR07018-20241203-01	mardi	110 - Feu de bâtiment	499-Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique indéterminée (Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique)	0:13	0:47	non1	49	18	37%
2024-12-15 13:36:05	MR07018-20241215-01	dimanche	111 - Feu de cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:09	2:07	oui	49	17	35%
2024-12-19 21:49:56	MR07018-20241219-02	jeudi	112 - Vérification intérieur	790-Autre erreur humaine, (distraction, personne endormie) (Erreur humaine)	0:10	0:10	oui	18	11	61%
2024-12-20 07:44:57	MR07047-20241220-02	vendredi	110 - Feu de bâtiment	499-Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique indéterminée (Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique)	0:10	0:24	non1	41	19	46%
2024-12-21 01:46:14	MR07080-20241221-01	samedi	112 - Vérification intérieur	620-Mauvais usage d'un appareil brûlant du bois (Mauvaise utilisation d'un équipement)	0:18	0:44	oui	43	15	35%

Note: 1 manque d'effectif
3 délai dépassé

Temps réponse Schéma 2013 (Incendie)

Municipalité	Code Géographique	faibles / moyens		élevés / très élevés	
		périmètre urbain	périmètre non-urbain	périmètre urbain	périmètre non-urbain
Albertville	7025	00:23	00:23	00:30	00:30
Amqui	7047	00:15	00:18	00:23	00:27
Causapscal	7018	00:16	00:20	00:32	00:39
Lac-au-Saumon	7057	00:15	00:18	00:24	00:27
Saint-Alexandre-des-Lacs	7065	00:20	00:20	00:32	00:32
Saint-Cléophas	7090	00:20	00:20	00:56	00:56
Saint-Damase	7105	00:23	00:23	01:00	01:00
Sainte-Florence	7010	00:26	00:26	00:47	00:47
Sainte-Irène	7040	00:26	00:26	00:23	00:23
Saint-Léon-le-Grand	7030	00:15	00:18	00:30	00:33
Saint-Moise	7095	00:15	00:15	00:55	00:55
Saint-Noël	7100	00:15	00:18	00:58	01:01
Saint-Tharcisus	7070	00:23	00:23	00:36	00:36
Saint-Vianney	7075	00:15	00:19	00:48	00:52
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	7035	00:26	00:26	00:42	00:42
Sainte-Marguerite-Marie	7005	00:28	00:28	00:48	00:48
Sayabec	7085	00:15	00:18	00:40	00:43
Val-Brillant	7080	00:15	00:18	00:25	00:29
TNO Routhierville	NR070	00:45	00:45	01:05	01:05

Moyenne temps réponse et maîtrise		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Feu de résidence :	Nombre	17	14	12	8	12	4
	Délai	0 h 13	0 h 14	0 h 13	0 h 12	0 h 14	0 h 11
	Maîtrise	1 h 55	1 h 38	2 h 02	11 h 38	1 h 58	1 h 15
	Schéma atteint	17	14	11	7	10	4
	Schéma non-atteint	0	0	1	1	2	0
Feu de cheminée :	Nombre	11	9	10	7	9	8
	Délai	0 h 12	0 h 12	0 h 11	0 h 09	0 h 16	0 h 16
	Maîtrise	0 h 58	0 h 46	0 h 45	3 h 13	0 h 21	0 h 59
	Schéma atteint	10	9	8	6	8	6
	Schéma non-atteint	1	0	2	1	1	2
Feu de bâtiment :	Nombre	6	5	2	7	6	4
	Délai	0 h 13	0 h 10	0 h 12	0 h 12	0 h 07	0 h 11
	Maîtrise	2 h 29	1 h 34	2 h 32	17 h 13	5 h 37	2 h 02
	Schéma atteint	5	4	2	6	6	4
	Schéma non-atteint	1	1	0	1	0	0
Feu de structure commerciale / industriel :	Nombre	6	5	5	12	8	5
	Délai	0 h 14	0 h 16	0 h 12	0 h 12	0 h 10	0 h 10
	Maîtrise	1 h 26	2 h 34	1 h 56	16 h 06	7 h 16	0 h 50
	Schéma atteint	5	4	4	11	8	2
	Schéma non-atteint	1	1	1	1	0	3
Feu habitation multiple:	Nombre	N/A	3	3			1
	Délai		0 h 09	0 h 13			0 h 04
	Maîtrise		0 h 53	5 h 06			0 h 12
	Schéma atteint		3	3			0
	Schéma non-atteint		0	0			1
Feu de ferme :	Nombre	N/A	N/A	1	N/A	N/A	N/A
	Délai			0 h 17			
	Maîtrise			6 h 43			
	Schéma atteint			1			
	Schéma non-atteint			0			
Odeur de fumée, investigation :	Nombre	11	12	4	4	5	11
	Délai	0 h 09	0 h 13	0 h 08	0 h 05	0 h 06	0 h 12
	Maîtrise	0 h 39	0 h 50	0 h 24	11 h 32	0 h 44	2 h 28
	Schéma atteint	11	10	4	4	4	8
	Schéma non-atteint	0	2	0	0	1	3
TOTAL TEMPS DE RÉPONSE ET MAÎTRISE :	Nombre	51	48	37	38	40	33
	Délai	0 h 12	0 h 12	0 h 12	0 h 10	0 h 10	0 h 10
Non-atteint 2023 :	Maîtrise	1 h 29	1 h 22	2 h 46	11 h 56	3 h 11	1 h 03
3 délais dépassés	Schéma atteint	48 (94%)	44 (92%)	33 (89%)	34 (89%)	36(90%)	24(73%)
1 manque d'effectif	Schéma non-atteint	3 (6%)	4 (8%)	4 (11%)	4 (11%)	4 (10%)	9 (27%)

STATISTIQUES 2024

Municipalité	Feu de cheminée	Feux de résidence	Feu de bâtiment	Feu de structure commerciale, Industriel	Feu habitation multiple, haut risque vital	Feu de ferme	Odeur de fumée, investigation (Rés. et bat.)	Alarme automatique	Transformateur, Câble tombé et arc élec.	Feu extérieur	Feu de forêt, d'arbre	Vérification	Fuite de gaz (naturel, propane ou autre)	Déversement de produits toxiques	Problème d'eau	Autres	Feux de véhicule routier	Accident	Traineau d'évacuation	Assistance aux tech. Amb. Et autres serv.	Assistance aux citoyens	Sauvetage en hauteur	Sauvetage nautique	Appel non-fondé	Total	%	
Albertville	1							1	2																4	1%	
Amqui	2	1		1	1		2	44	7	3		3	1	3			3	14		3	1				2	91	30%
Causapscal	1	1			1		2	5	3	1	1			1			3	11	1	1	1					33	11%
St-Zénon-du-Lac Humqui								2	1								2							1	6	2%	
Lac-au-Saumon		1		1				7	2	2		2	1				1	2		1				1	21	7%	
Routhierville																									0	0%	
Saint-Alexandre-des-Lacs																		1							1	0%	
Saint-Cléophas	1		1					1			1	1			1		1	1		1					9	3%	
Saint-Damase								5		1								2							8	3%	
Sainte-Florence								5	1								1	4							11	4%	
Sainte-Érène								2	3					1	1		1	3	1						12	4%	
Sainte-Marguerite-Marie								1																	1	0%	
Saint-Léon-le-Grand	1	1					1										2	2							7	2%	
Saint-Moise								6		1		1					1	7							16	5%	
Saint-Noël				1			1	3	1	1			1												8	3%	
Saint-Tharcisius	1		1					2	1									2		1					8	3%	
Saint-Vianney								2		1							2								5	2%	
Sayabec			1	1			4	8	4				2		3			6	1	1					31	10%	
Val-Brillant	1		1				1	5	4			3		1			1	8				1	1		27	9%	
Autre ou entraide		1						2			1						1				1				6	2%	
TOTAL	8	5	4	4	2	0	11	101	29	10	3	10	5	6	5	0	19	63	3	8	3	1	1	4	305		
TOTAL %	3%	2%	1%	1%	1%	0%	4%	33%	10%	3%	1%	3%	2%	2%	2%	0%	6%	21%	1%	3%	1%	0%	0%	1%		100%	
	58%							9%							33%												

STATISTIQUES 2023

	feux de cheminée	Feux de bâtiment	Alarme	Transformateur Câble Élect.	Odeur fumée Investigation	Feu champ et débris	Autres interventions	Feux de véhicule	Accident	Sauvetage Assistance	Appel non-fondé	Total
TOTAL	9	25	95	27	6	20	20	12	60	32	2	308
TOTAL %	3%	8%	31%	9%	2%	6%	6%	4%	19%	10%	1%	
	59%						6%	34%				

STATISTIQUES 2022

	feux de cheminée	Feux de bâtiment	Alarme	Transformateur Câble Élect.	Odeur fumée Investigation	Feu champ et débris	Autres interventions	Feux de véhicule	Accident	Sauvetage Assistance	Appel non-fondé	Total
TOTAL	7	29	101	63	4	26	13	18	75	30	8	374
TOTAL %	2%	8%	27%	17%	1%	7%	3%	5%	20%	8%	2%	
	61%						3%	35%				

STATISTIQUES 2021

	feux de cheminée	Feux de bâtiment	Alarme	Transformateur Câble Élect.	Odeur fumée Investigation	Feu champ et débris	Autres interventions	Feux de véhicule	Accident	Sauvetage Assistance	Appel non-fondé	Total
TOTAL	10	23	82	22	4	20	11	12	73	26	6	289
TOTAL %	3%	8%	28%	8%	1%	7%	4%	4%	25%	9%	2%	
	56%						4%	40%				

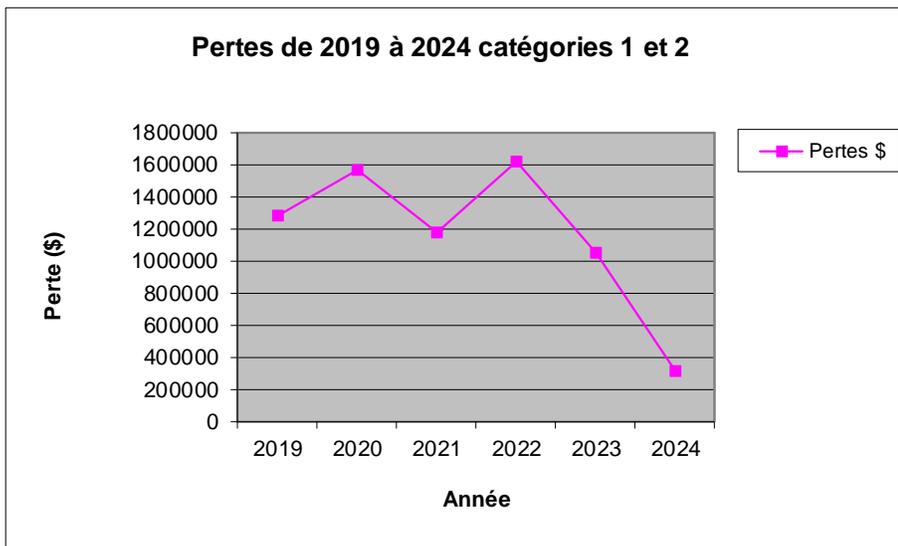
STATISTIQUES 2020

	feux de cheminée	Feux de bâtiment	Alarme	Transformateur Câble Élect.	Odeur fumée Investigation	Feu champ et débris	Autres interventions	Feux de véhicule	Accident	Sauvetage Assistance	Appel non-fondé	Total
TOTAL	9	28	69	35	15	41	16	12	72	18	9	324
TOTAL %	3%	9%	21%	11%	5%	13%	5%	4%	22%	6%	3%	
	61%						5%	34%				

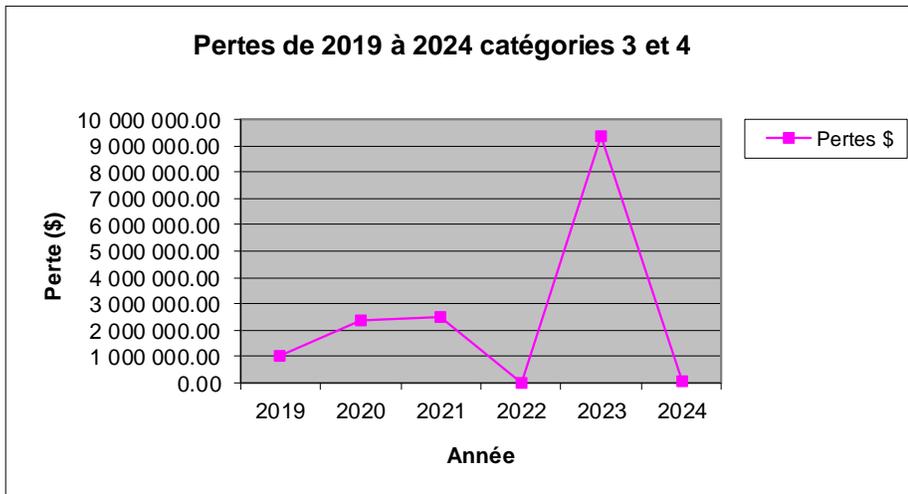
STATISTIQUES 2019

	feux de cheminée	Feux de bâtiment	Alarme	Transformateur Câble Élect.	Odeur fumée Investigation	Feu champ et débris	Autres interventions	Feux de véhicule	Accident	Sauvetage Assistance	Appel non-fondé	Total
TOTAL	11	29	82	26	11	19	11	18	80	26	2	315
TOTAL %	3%	9%	26%	8%	3%	6%	3%	6%	25%	8%	1%	
	57%						3%	40%				

Année	Pertes \$
2019	1 283 000.00
2020	1 570 150.00
2021	1 172 800.00
2022	1 623 100.00
2023	1 048 000.00
2024	312 300.00



Année	Pertes \$
2019	996 225.00
2020	2 375 800.00
2021	2 462 565.00
2022	15 600.00
2023	9 341 200.00
2024	39 500.00



Occurrences des appels

Comme l'année passée, nous avons ajouté les tableaux des occurrences de tous les appels de la MRC et bien sûr celui des interventions incendie. Nous avons également joint les comparatifs de 2019 à 2023. Dans les prochains tableaux, vous pourrez constater dans quelle période de la semaine les appels ont eu lieu. Sur le tableau de toutes les interventions, on constate que 64% des appels ont eu lieu soit les soirs ou les fins de semaine, comparativement à 36% sur semaine entre 8h et 16h. Fait à remarquer, 81% des appels sont entre 8h et 24h (48% entre 8h et 16h et 33% entre 16h et 24h) et seulement 18% entre 0h et 8h. Au niveau des interventions incendie, 82% des appels ont eu lieu soit les soirs ou les fins de semaine comparativement à 18% sur semaine entre 8h et 16h. Pour ce qui est de la période de la journée, 77% des appels sont entre 8h et 24h (27% entre 8h et 16h et 50% entre 16h et 24h) et seulement 23% entre 0h et 8h. Nous avons aussi ajouté le temps de réponse moyen pour tous les appels et les appels incendie (temps entre l'appel et l'arrivée du premier véhicule).

2024 (APPELS INCENDIE CATÉGORIE 1 À 4)

Casernes	semaine 8 - 16 h		total appels	semaine 8 - 16 h		0 - 8 h			8 - 16 h			16 - 24 h		
	appels	soir & fds appels		soir & fds	soir & fds	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels
Albertville	0	1	1	0%	0%	1	0	0	0%	0%	0%	1	0	0
Amqui	1	4	5	20%	80%	1	1	3	20%	20%	60%	1	1	3
Causapscal	2	1	3	67%	33%	0	3	0	0%	100%	0%	0	3	0
Saint-Alexandre-des-Lacs	0	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Lac-au-Saumon	0	2	2	0%	100%	1	0	1	50%	0%	50%	1	0	1
Saint-Cléophas	0	2	2	0%	100%	0	0	2	0%	0%	100%	0	0	2
Saint-Damase	0	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Sainte-Florence	0	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Sainte-Érène	0	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Saint-Léon-le-Grand	0	2	2	0%	100%	1	0	1	50%	0%	50%	1	0	1
Saint-Moise	0	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Saint-Noël	0	1	1	0%	100%	1	0	0	100%	0%	0%	1	0	0
Saint-Tharcisus	0	2	2	0%	100%	0	1	1	0%	50%	50%	0	1	1
Saint-Vianney	0	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Saint-Zénon du Lac-Humqui	0	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Sainte-Marguerite	0	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Sayabec	1	1	2	50%	50%	0	1	1	0%	50%	50%	0	1	1
Val-Brillant	0	2	2	0%	100%	0	0	2	0%	0%	100%	0	0	2
TNO	0	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
MOYENNE	4	18	22	18%	82%	5	6	11	23%	27%	50%	5	6	11

2023 (APPELS INCENDIE CATÉGORIE 1 À 4)

Casernes	semaine 8 - 16 h		total appels	semaine 8 - 16 h		0 - 8 h			8 - 16 h			16 - 24 h		
	appels	soir & fds appels		soir & fds	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	
MOYENNE	13	28	41	32%	68%	4	15	22	10%	37%	54%	4	15	22

2022 (APPELS INCENDIE CATÉGORIE 1 À 4)

Casernes	semaine 8 - 16 h		total appels	semaine 8 - 16 h		0 - 8 h			8 - 16 h			16 - 24 h		
	appels	soir & fds appels		soir & fds	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	
MOYENNE	10	30	40	25%	75%	9	15	16	23%	38%	40%	9	15	16

2021 (APPELS INCENDIE CATÉGORIE 1 À 4)

Casernes	semaine 8 - 16 h		total appels	semaine 8 - 16 h		0 - 8 h			8 - 16 h			16 - 24 h		
	appels	soir & fds appels		soir & fds	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	
MOYENNE	9	30	39	23%	77%	9	17	13	23%	44%	33%	9	17	13

2020 (APPELS INCENDIE CATÉGORIE 1 À 4)

Casernes	semaine 8 - 16 h		total appels	semaine 8 - 16 h		0 - 8 h			8 - 16 h			16 - 24 h		
	appels	soir & fds appels		soir & fds	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	
MOYENNE	17	31	48	35%	65%	7	22	19	15%	46%	40%	7	22	19

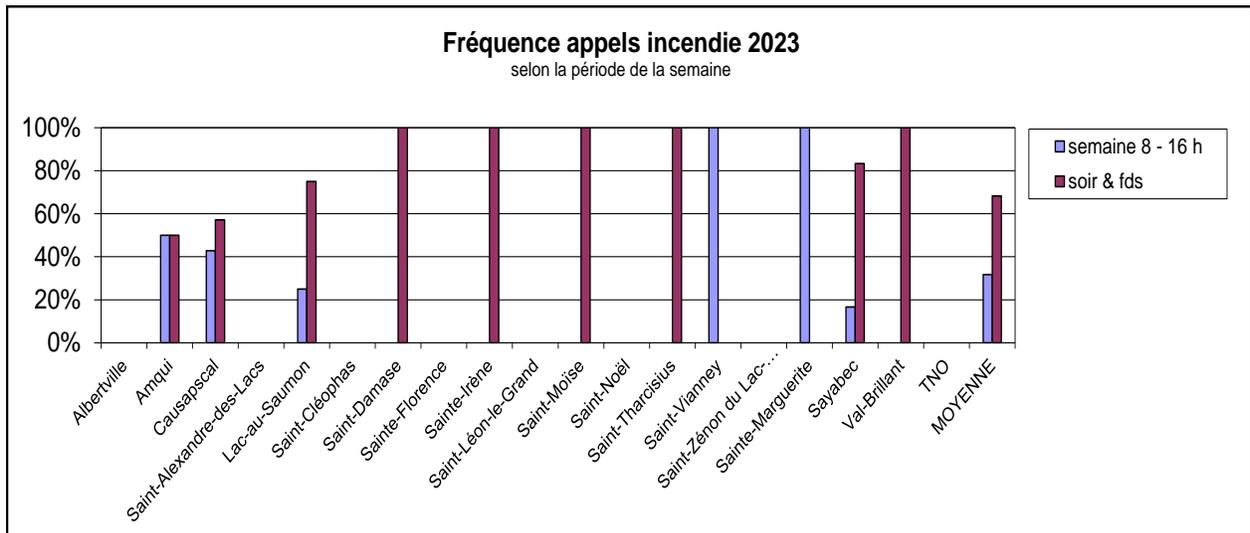
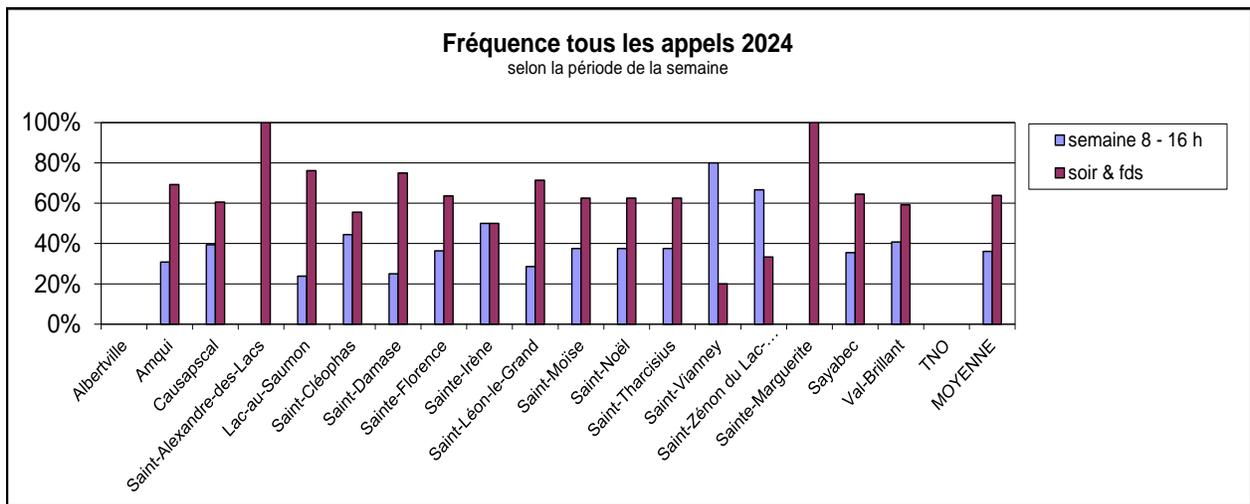
2019 (APPELS INCENDIE CATÉGORIE 1 À 4)

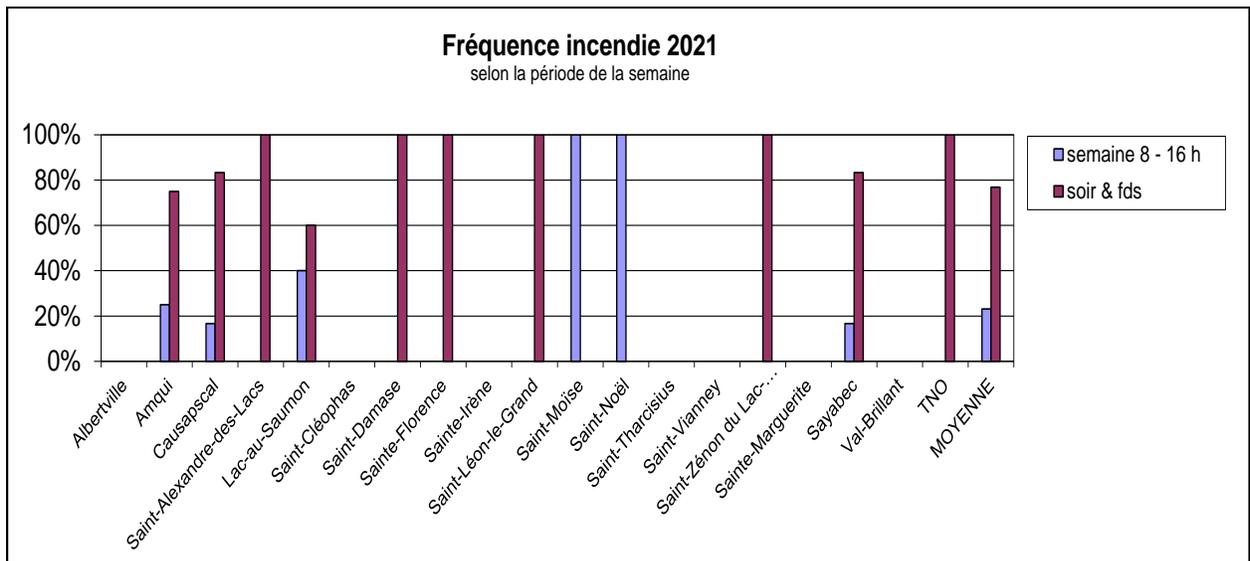
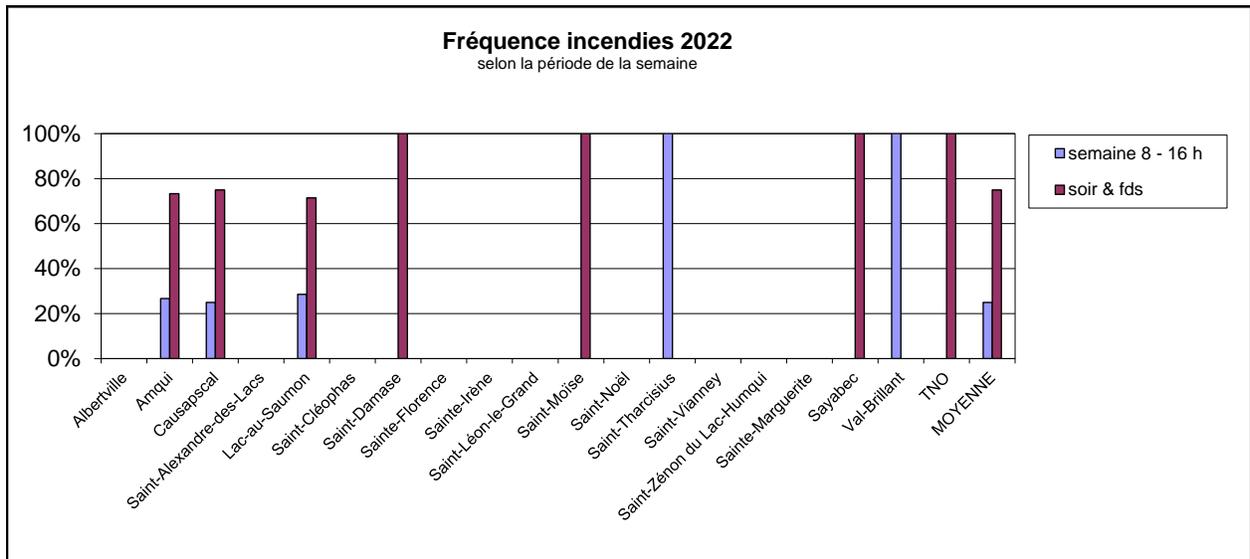
Casernes	semaine 8 - 16 h		total appels	semaine 8 - 16 h		0 - 8 h			8 - 16 h			16 - 24 h		
	appels	soir & fds appels		soir & fds	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	appels	
MOYENNE	16	35	51	31%	69%	5	17	29	10%	33%	57%	5	17	29

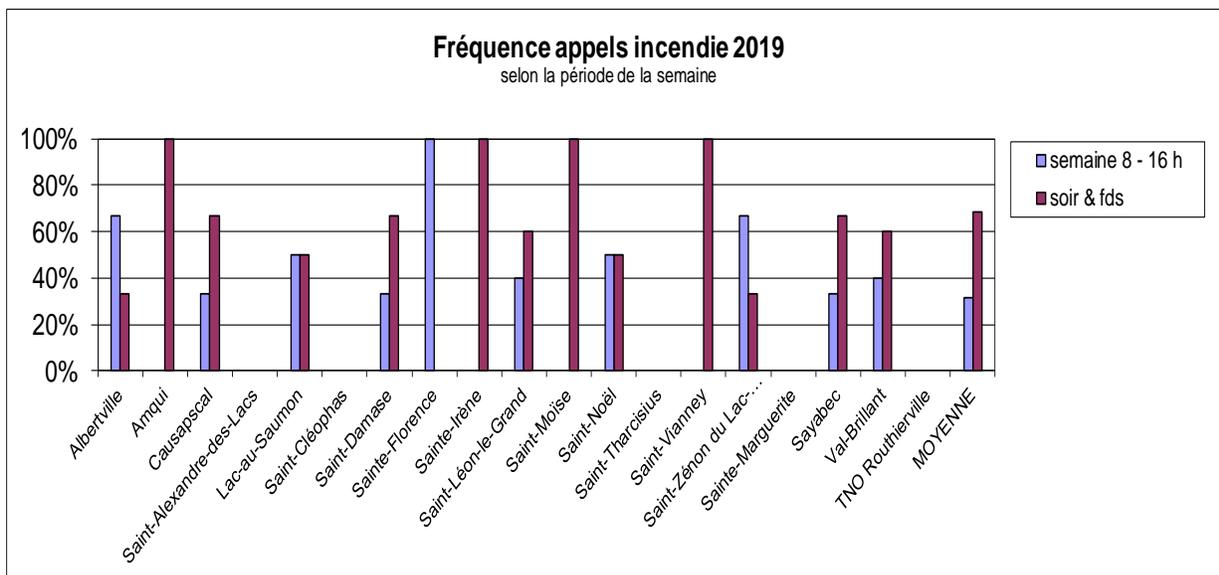
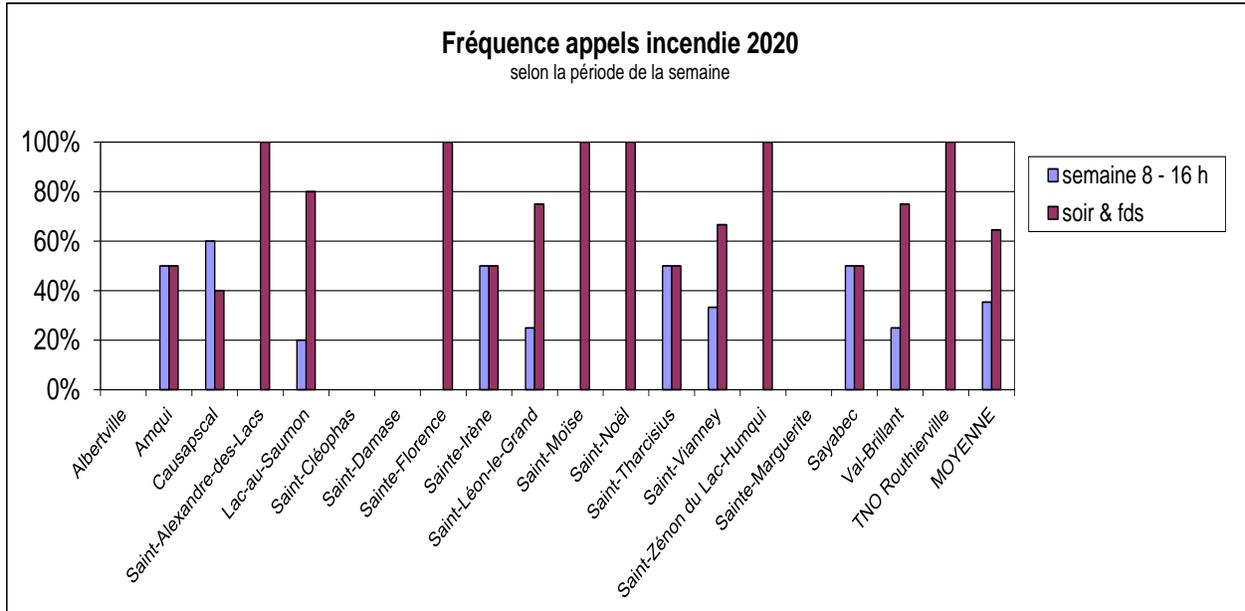
APPELS INCENDIE

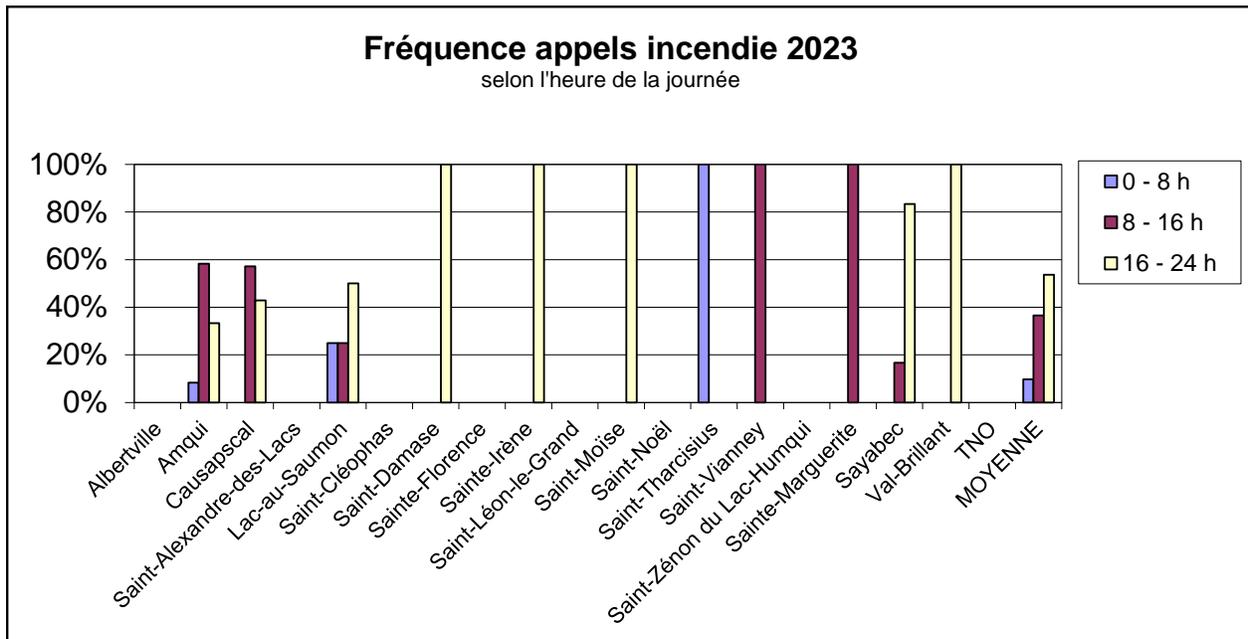
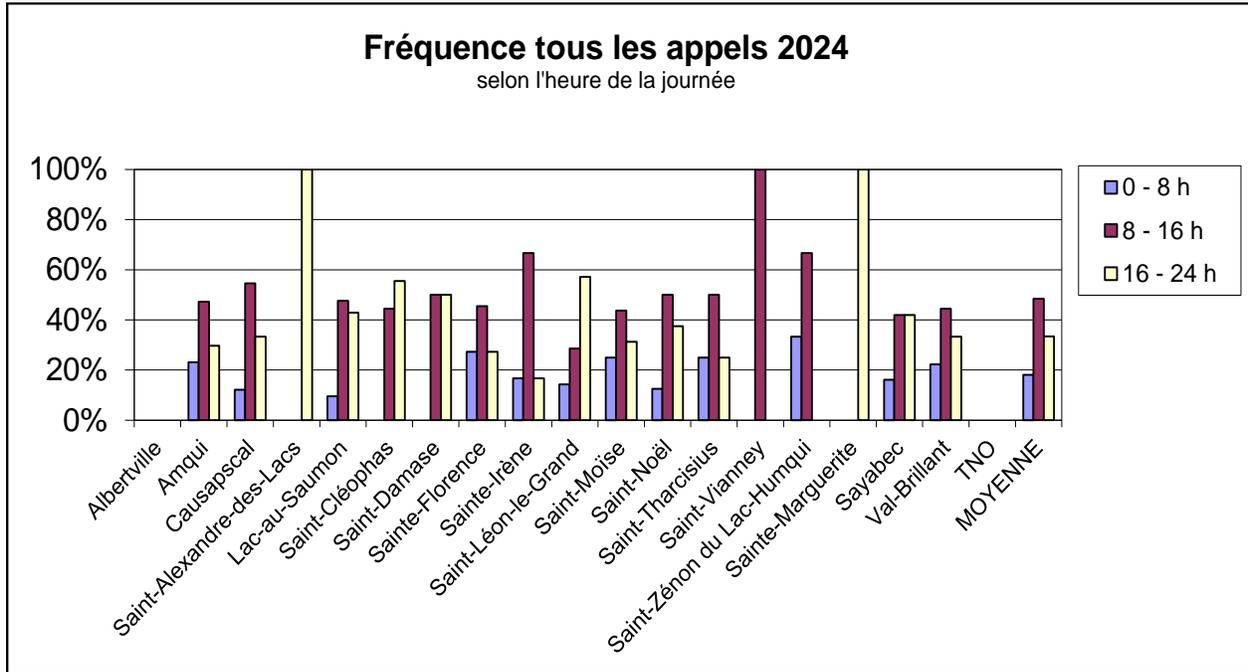
Municipalité	Temps Réponse moyen 2019 (min.)	Temps Réponse moyen 2020 (min.)	Temps Réponse moyen 2021 (min.)	Temps Réponse moyen 2022 (min.)	Temps Réponse moyen 2023 (min.)	Temps Réponse moyen 2024 (min.)
Albertville	00:15	N/A	N/A	0:22	00 :23	00 :25
Amqui	00:08	00:09	00:09	0:09	00 :08	00 :07
Causapscal	00:13	00:15	00:14	0:13	00 :13	00 :11
Lac-au-Saumon	00:09	00:12	00:14	0:14	00 :12	00 :13
Saint-Alexandre-des-Lacs	N/A	00:13	00:07	N/A	N/A	N/A
Saint-Cléophas	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	00 :17
Saint-Damase	00:19	N/A	00:14	0:23	00 :19	N/A
Sainte-Florence	00:17	00:16	00:16	N/A	N/A	N/A
Sainte-Irène	00:23	00:18	N/A	N/A	00 :24	N/A
Saint-Léon-le-Grand	00:10	00:12	00:10	N/A	N/A	00 :20
Saint-Moïse	00:10	N/A	00:18	0:22	00 :08	N/A
Saint-Noël	00:15	00:07	00:18	N/A	N/A	00 :10
Saint-Tharcisus	N/A	00:18	N/A	0:21	00 :29	00 :19
Saint-Vianney	00:18	00:22	N/A	N/A	00 :26	N/A
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	00:18	00:21	00:16	N/A	N/A	N/A
Sainte-Marguerite-Marie	N/A	N/A	N/A	N/A	00 :34	N/A
Sayabec	00:15	00:10	00:10	0:13	00 :11	00 :10
Val-Brillant	00:10	00:10	N/A	0:08	00 :10	00 :11
TNO (Routhierville)	N/A	00:31	N/A	0:21	N/A	N/A
MOYENNE	00:13	00:15	00:13	00:16	00 :18	00 :14

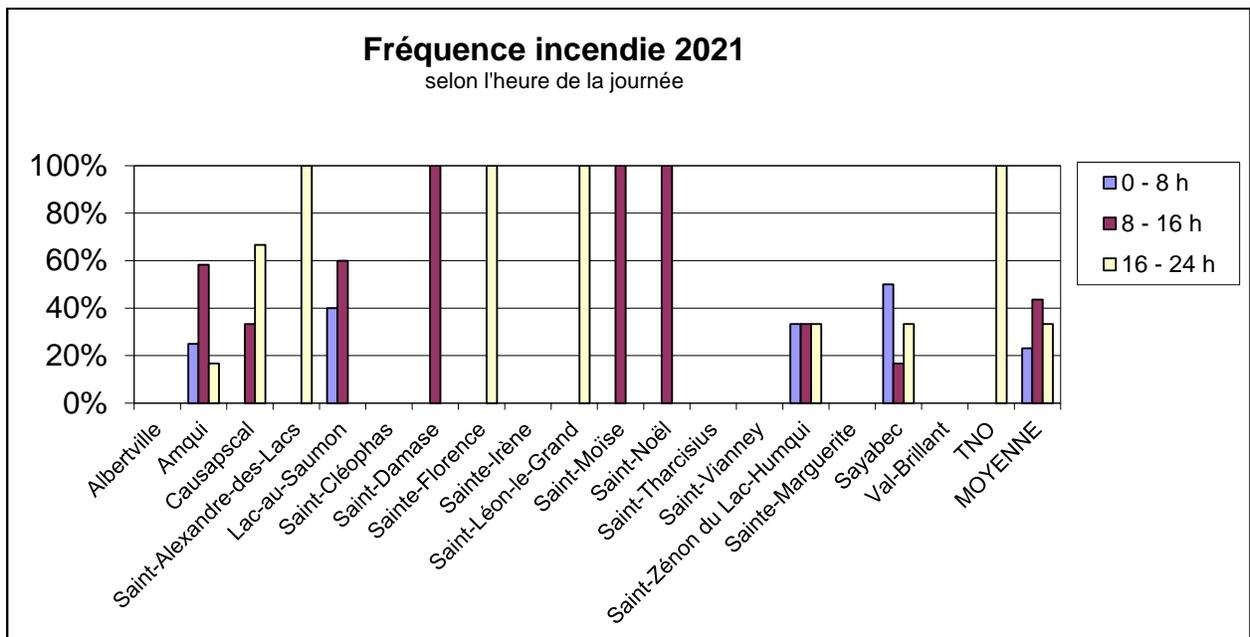
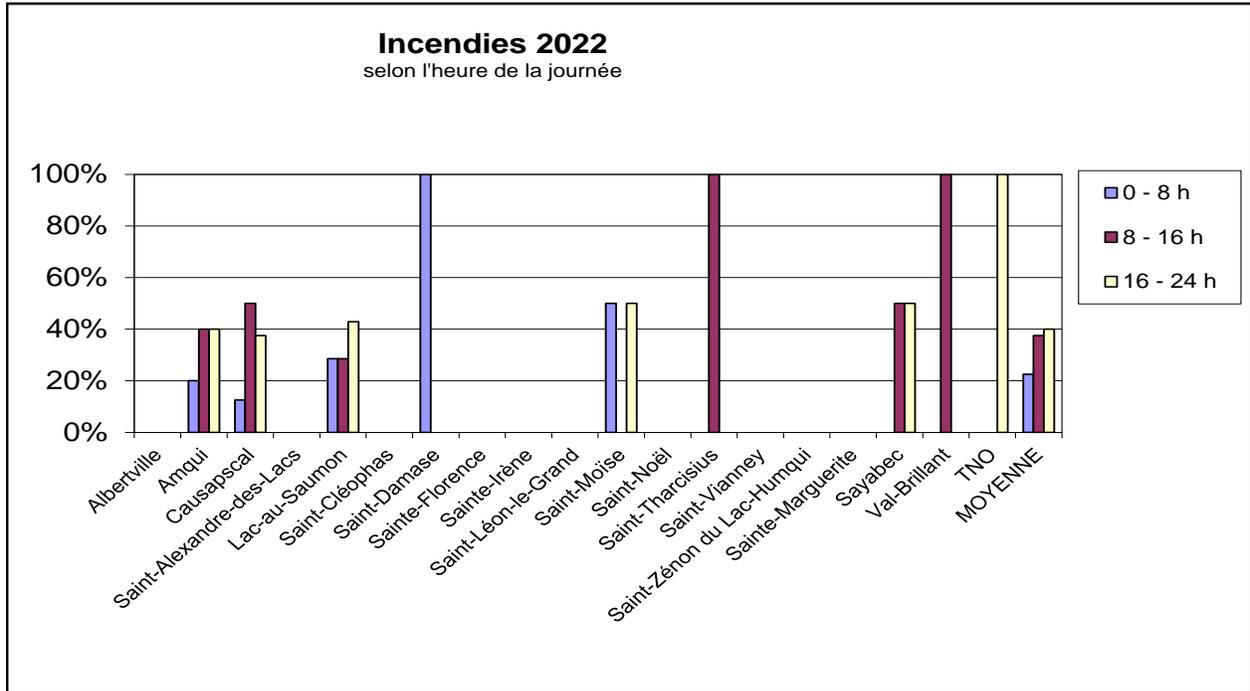
N/A : non applicable

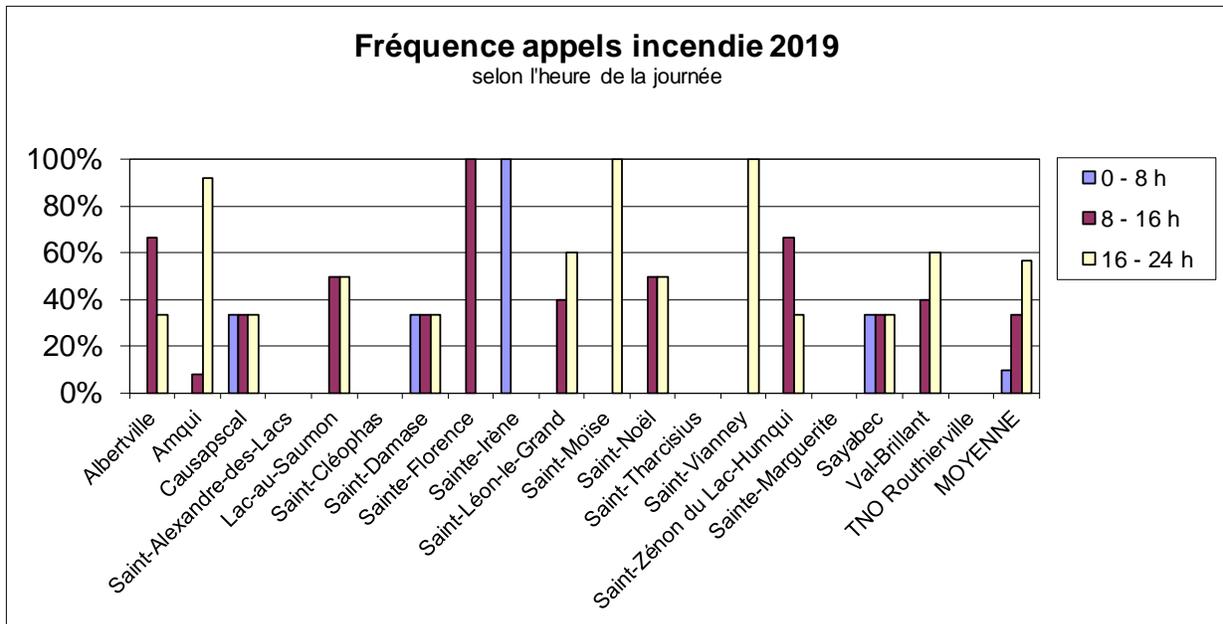
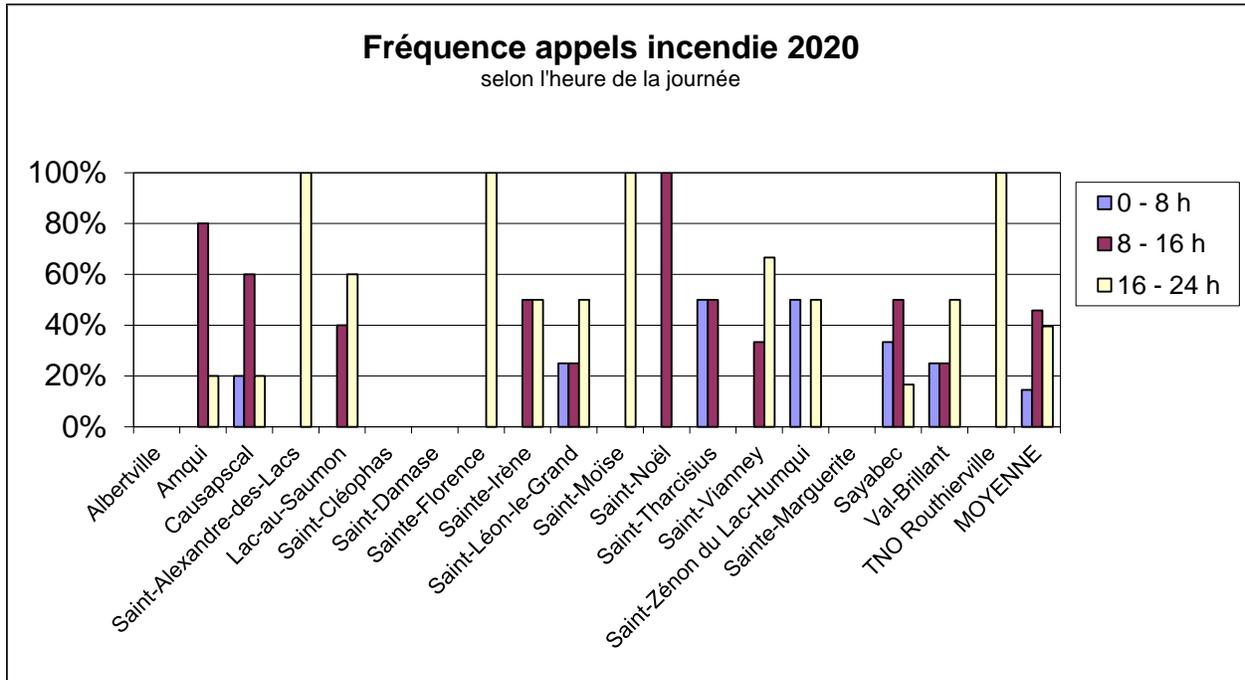












2024 (TOUTES LES INTERVENTIONS)

Casernes	semaine	soir &	total	semaine	soir &	0 - 8 h	8 - 16	16 - 24	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
	8 - 16 h	fds		8 - 16 h	fds	appels	h	h	appels	appels	appels
Albertville	2	2	4	0%	0%	1	2	1	0%	0%	0%
Amqui	28	63	91	31%	69%	21	43	27	23%	47%	30%
Causapsca	13	20	33	39%	61%	4	18	11	12%	55%	33%
Saint-Alexandre-des-Lacs	0	1	1	0%	100%	0	0	1	0%	0%	100%
Lac-au-Saumon	5	16	21	24%	76%	2	10	9	10%	48%	43%
Saint-Cléophas	4	5	9	44%	56%	0	4	5	0%	44%	56%
Saint-Damase	2	6	8	25%	75%	0	4	4	0%	50%	50%
Sainte-Florence	4	7	11	36%	64%	3	5	3	27%	45%	27%
Sainte-Irène	6	6	12	50%	50%	2	8	2	17%	67%	17%
Saint-Léon-le-Grand	2	5	7	29%	71%	1	2	4	14%	29%	57%
Saint-Moise	6	10	16	38%	63%	4	7	5	25%	44%	31%
Saint-Noël	3	5	8	38%	63%	1	4	3	13%	50%	38%
Saint-Tharcisius	3	5	8	38%	63%	2	4	2	25%	50%	25%
Saint-Vianney	4	1	5	80%	20%	0	5	0	0%	100%	0%
Saint-Zénon du Lac-Humqui	4	2	6	67%	33%	2	4	0	33%	67%	0%
Sainte-Marguerite-Marie	0	1	1	0%	100%	0	0	1	0%	0%	100%
Sayabec	11	20	31	35%	65%	5	13	13	16%	42%	42%
Val-Brillant	11	16	27	41%	59%	6	12	9	22%	44%	33%
TNO	0	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%
MOYENNE	108	191	299	36%	64%	54	145	100	18%	48%	33%

2023 (TOUTES LES INTERVENTIONS)

Casernes	semaine	soir &	total	semaine	soir &	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
	8 - 16 h	fds		8 - 16 h	fds	appels	appels	appels	appels	appels	appels
MOYENNE	104	196	300	35%	65%	38	141	121	13%	47%	40%

2022 (TOUTES LES INTERVENTIONS)

Casernes	semaine	soir &	total	semaine	soir &	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
	8 - 16 h	fds		8 - 16 h	fds	appels	appels	appels	appels	appels	appels
MOYENNE	146	225	371	39%	61%	56	191	124	15%	51%	33%

2021 (TOUTES LES INTERVENTIONS)

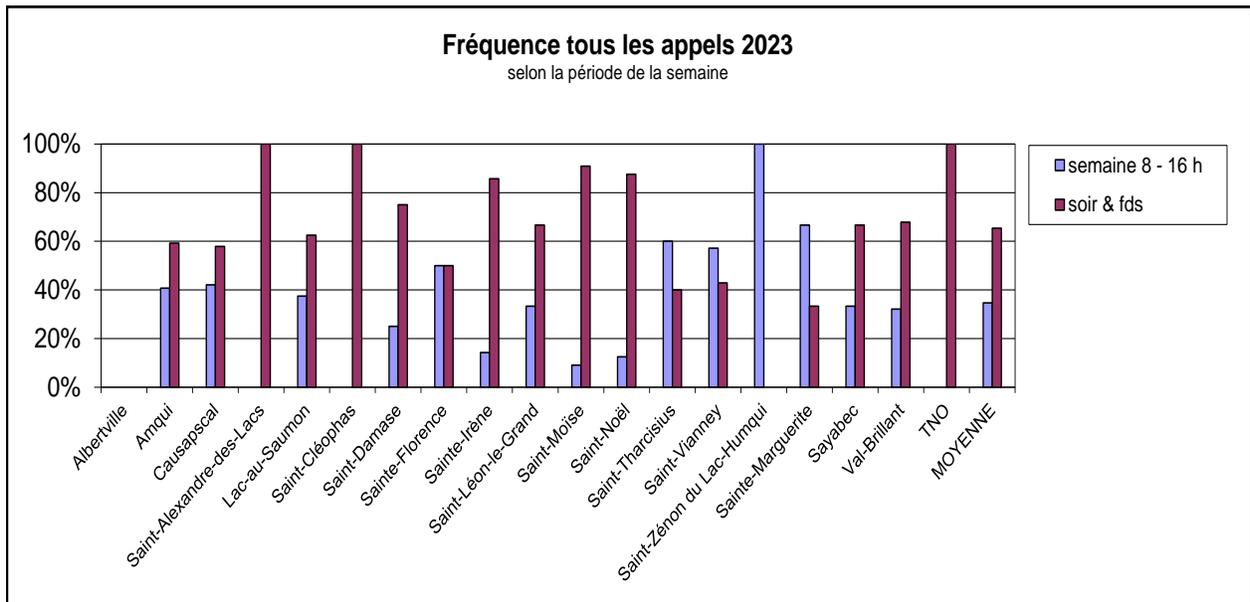
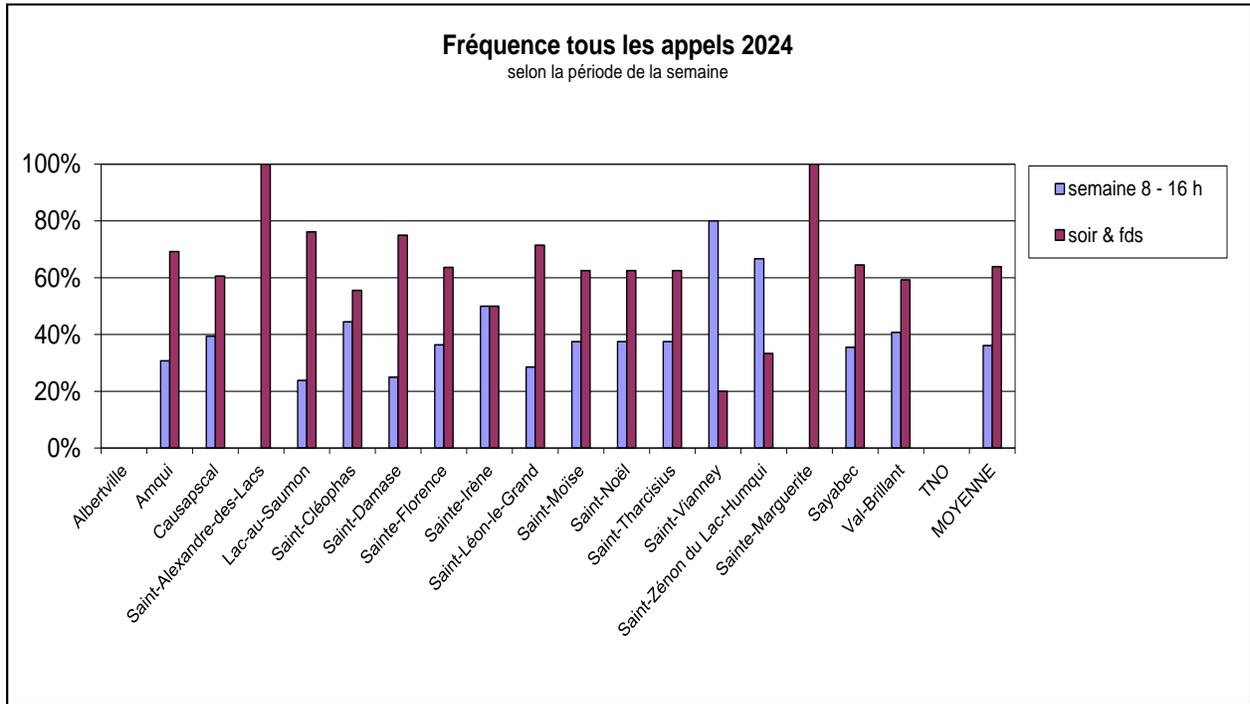
Casernes	semaine	soir &	total	semaine	soir &	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
	8 - 16 h	fds		8 - 16 h	fds	appels	appels	appels	appels	appels	appels
MOYENNE	118	171	289	41%	59%	44	150	95	15%	52%	33%

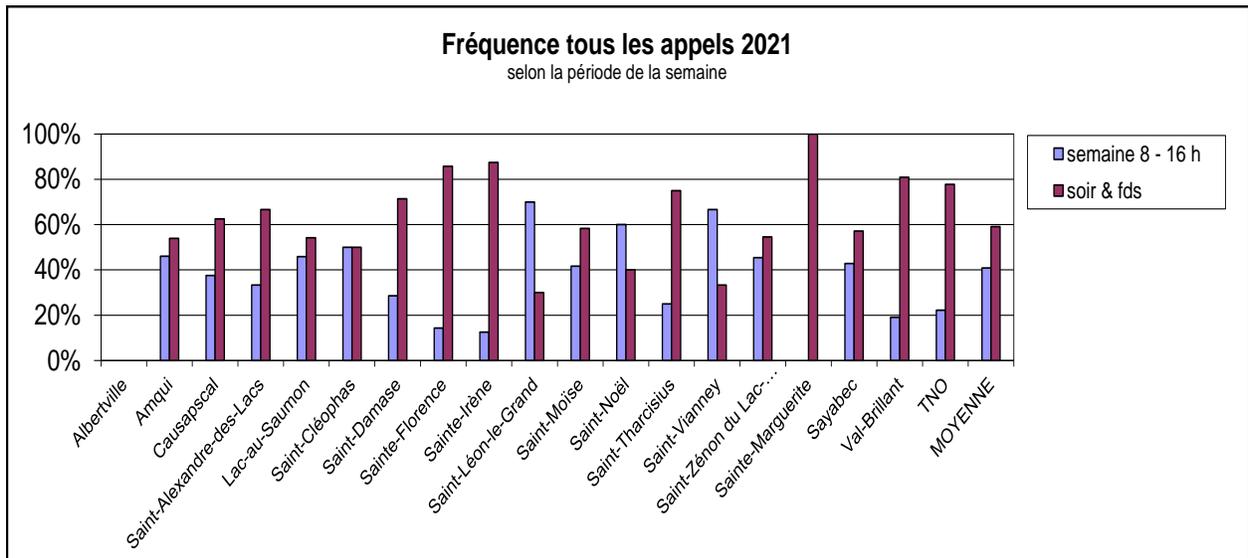
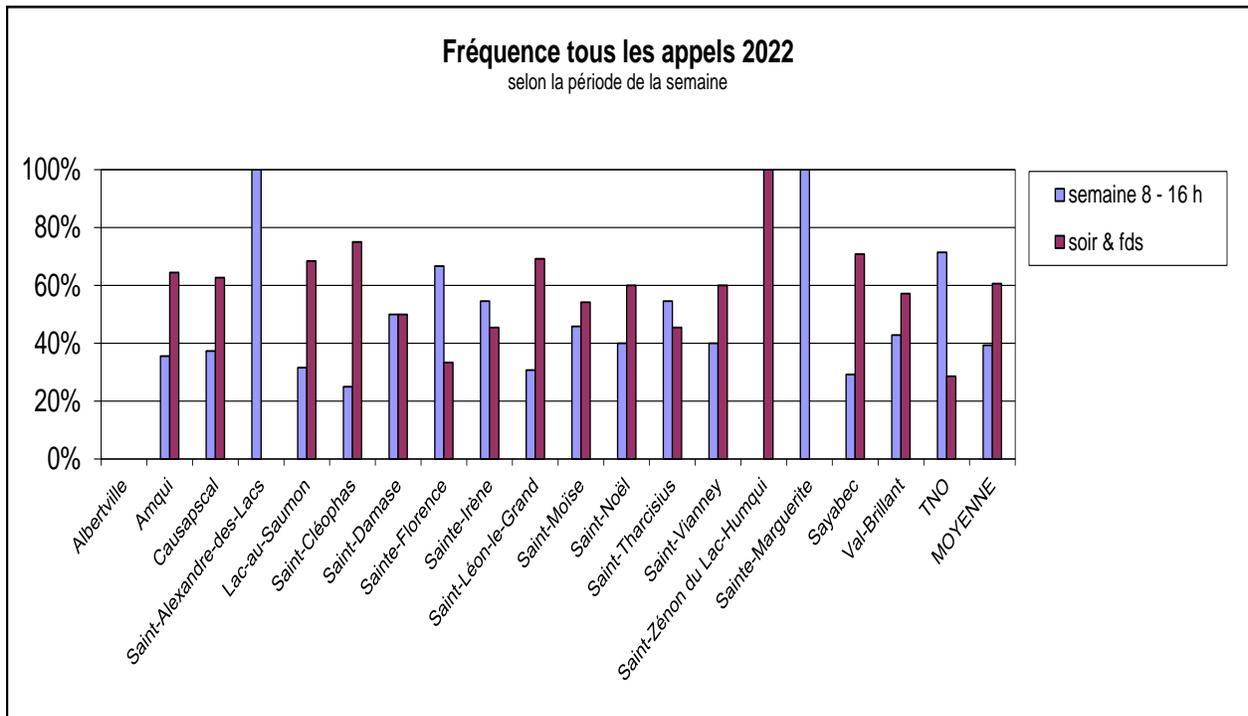
2020 (TOUTES LES INTERVENTIONS)

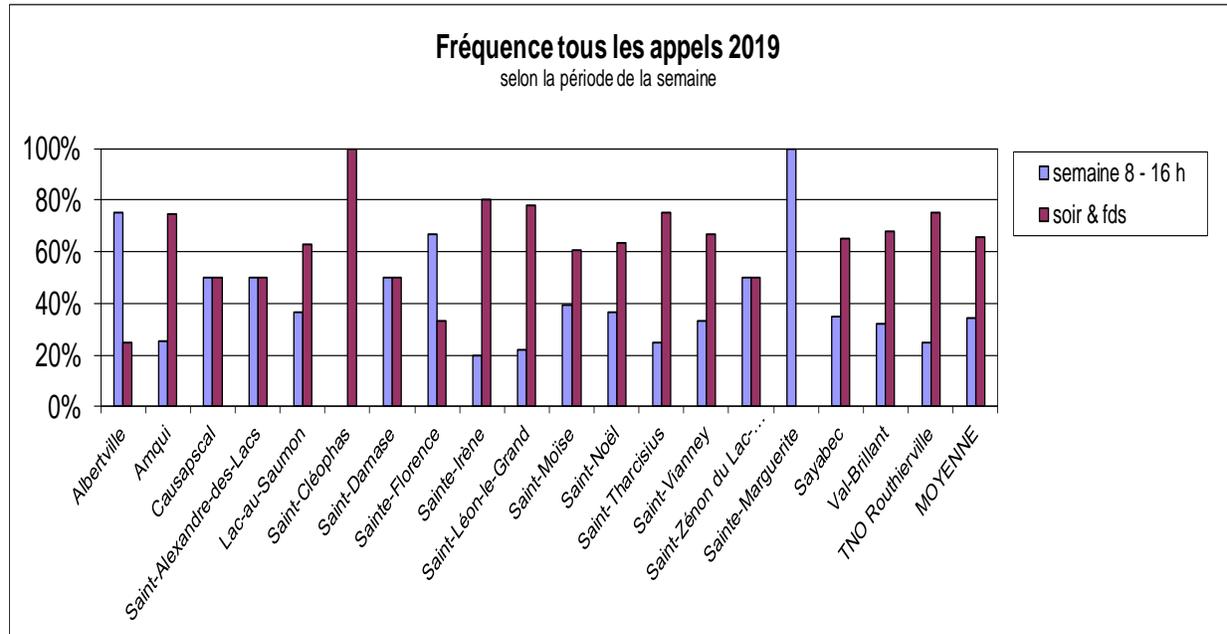
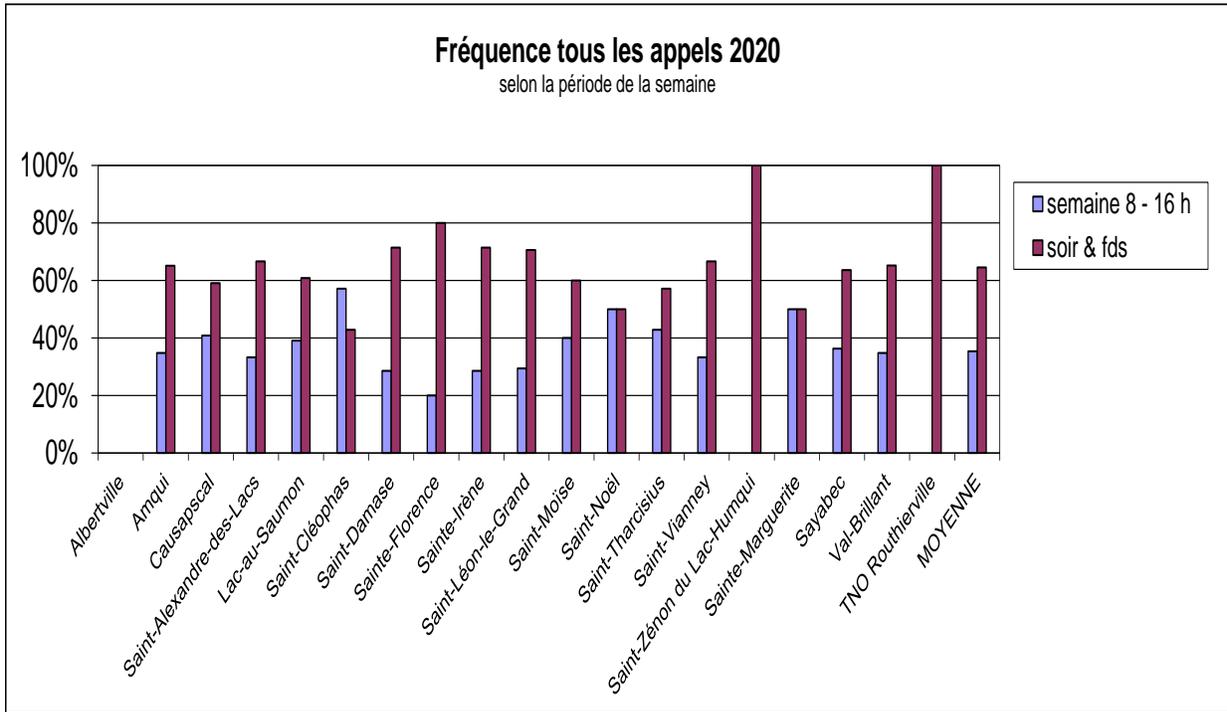
Casernes	semaine	soir &	total	semaine	soir &	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
	8 - 16 h	fds		8 - 16 h	fds	appels	appels	appels	appels	appels	appels
MOYENNE	114	208	322	35%	65%	47	152	123	15%	47%	38%

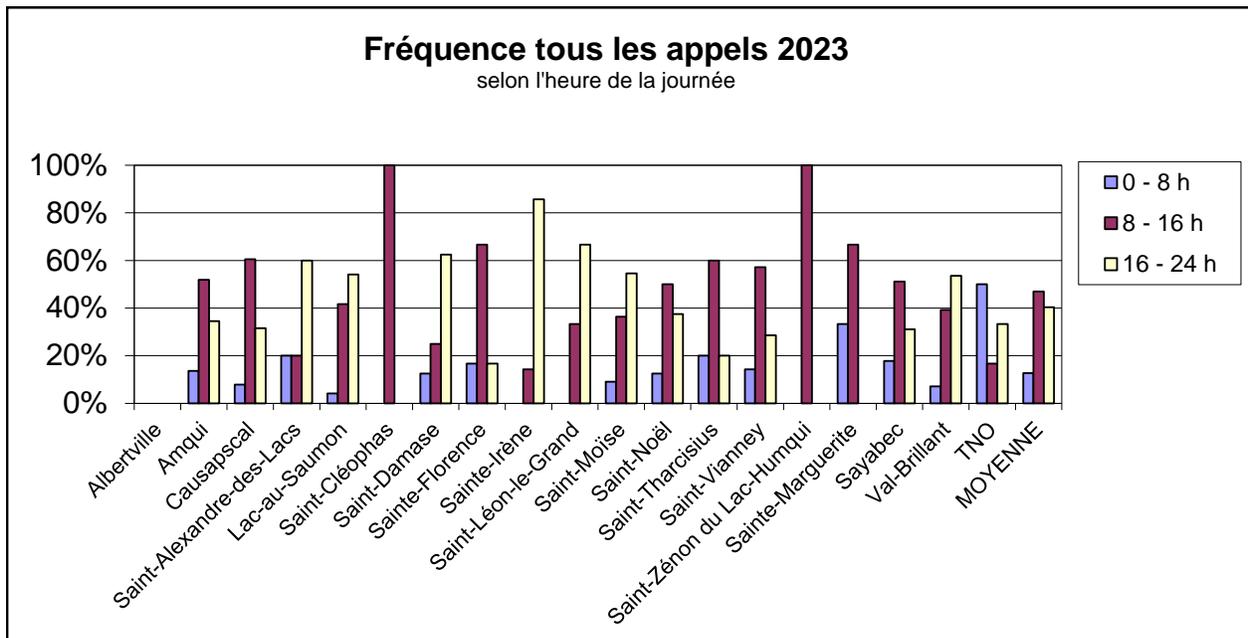
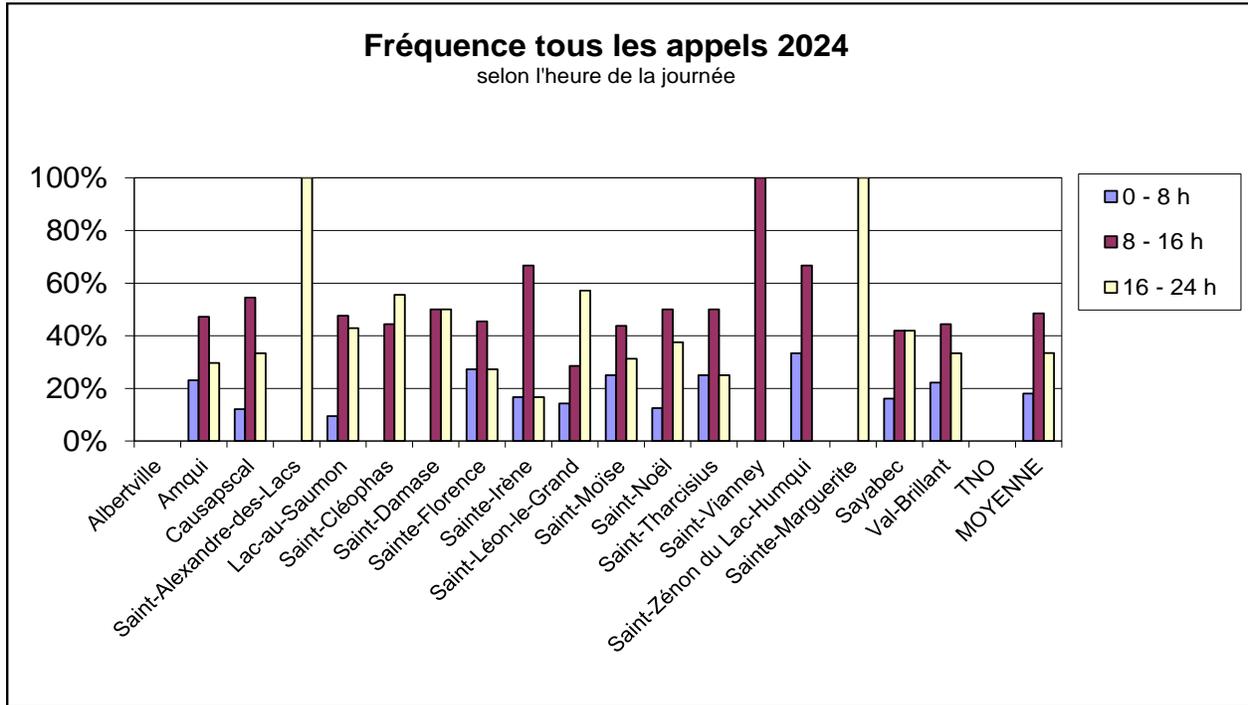
2019 (TOUTES LES INTERVENTIONS)

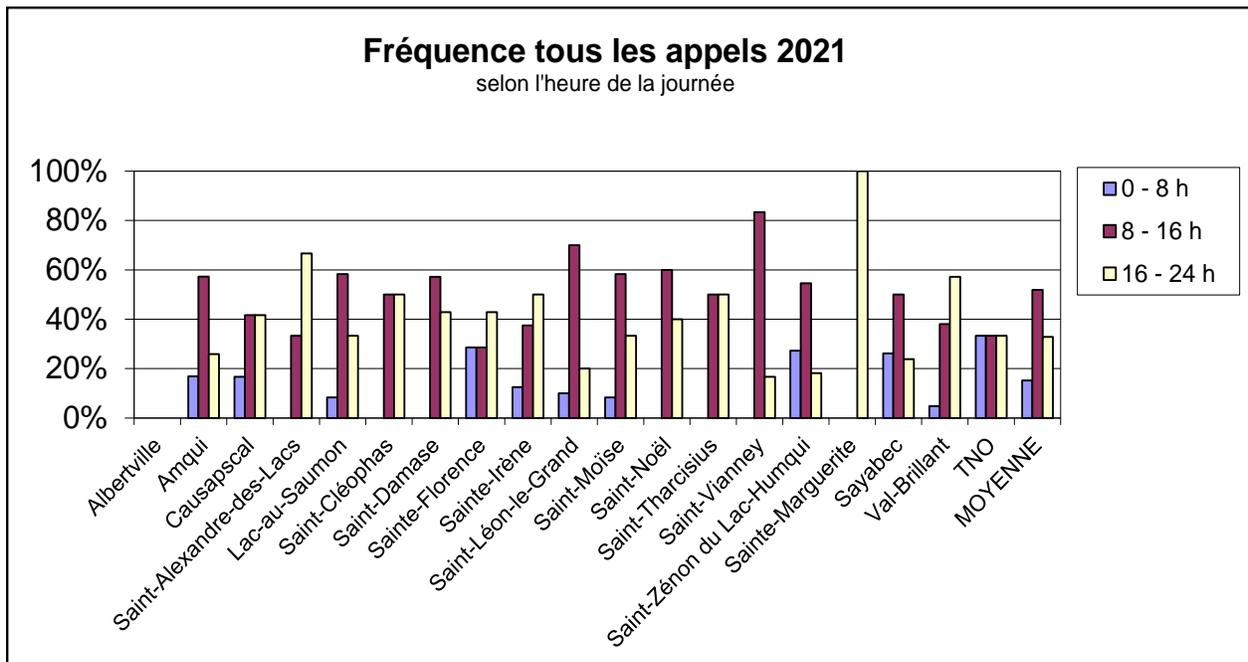
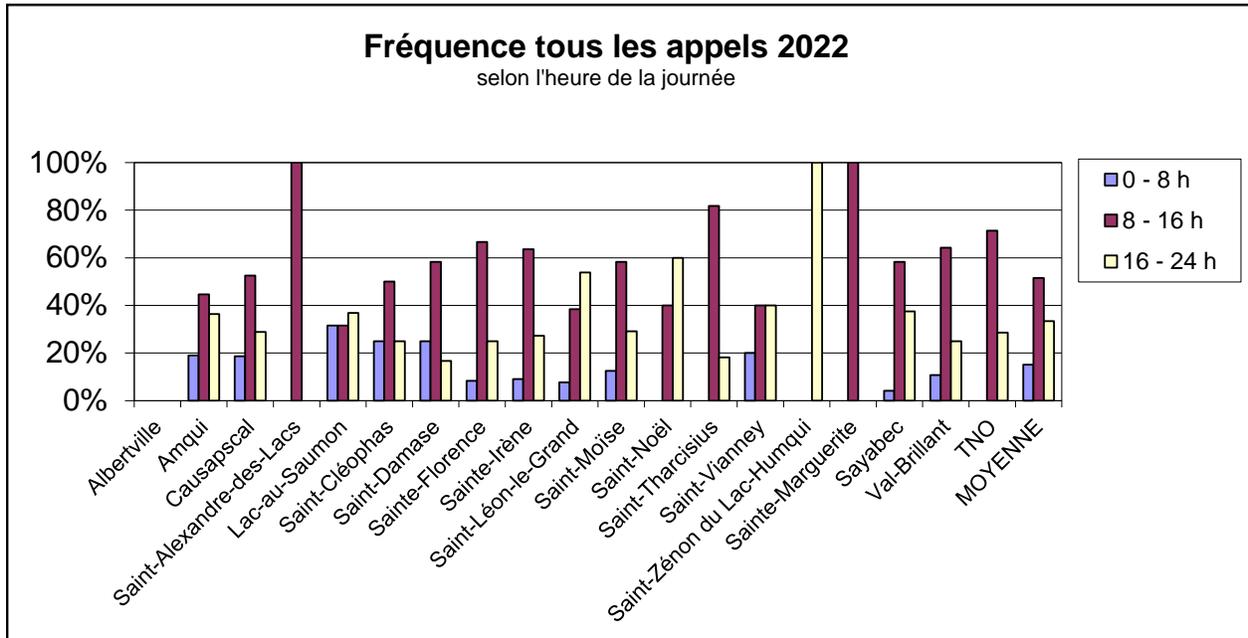
Casernes	semaine	soir &	total	semaine	soir &	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
	8 - 16 h	appels		8 - 16 h	fds	appels	appels	appels	appels	appels	appels
MOYENNE	107	203	310	35%	65%	39	142	129	13%	46%	42%

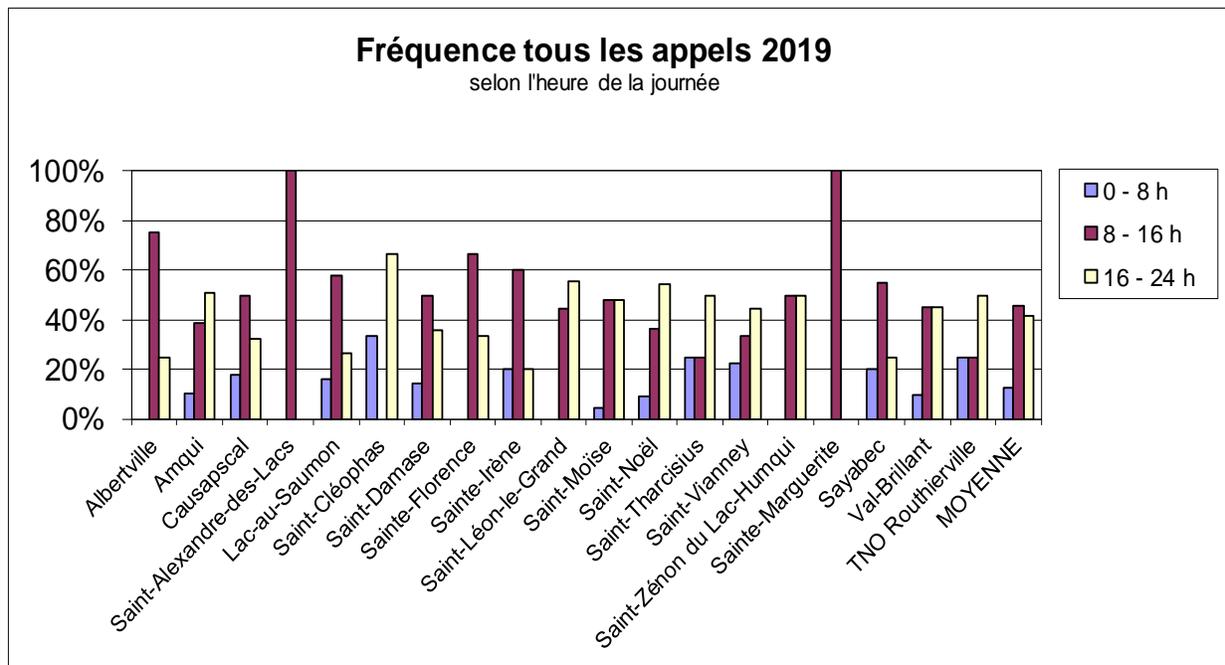
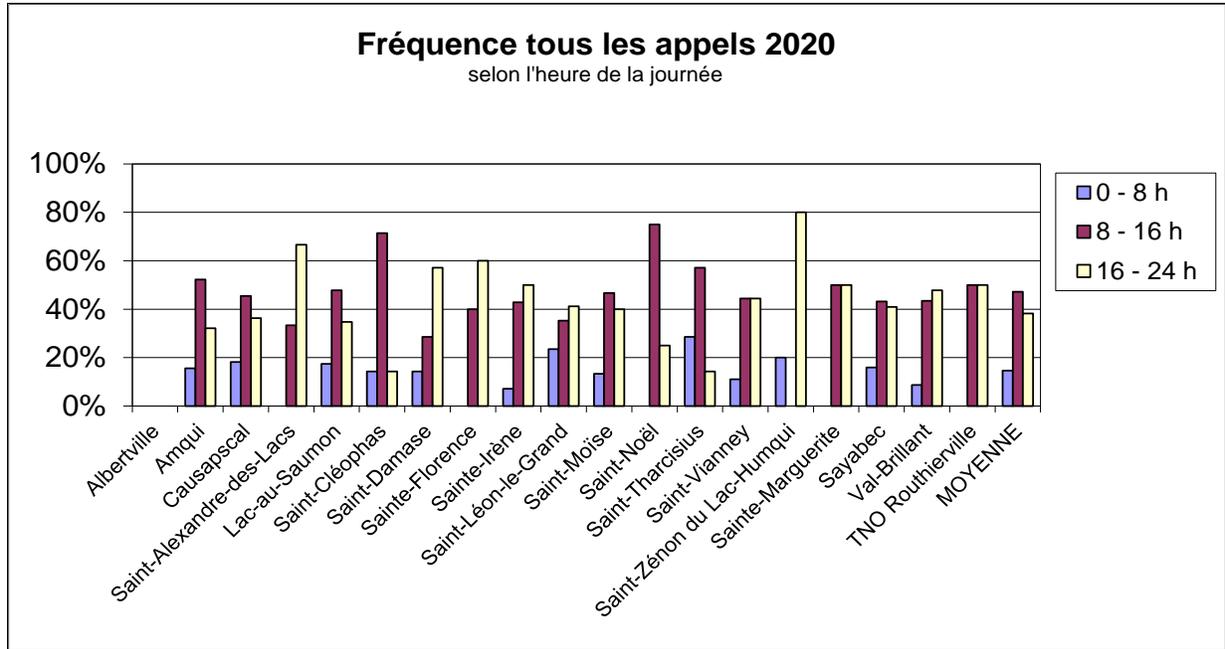












TOUS LES APPELS

Municipalité	Temps Réponse moyen 2019 (min.)	Temps Réponse moyen 2020 (min.)	Temps Réponse moyen 2021 (min.)	Temps Réponse moyen 2022 (min.)	Temps Réponse moyen 2023 (min.)	Temps Réponse moyen 2024 (min.)
Albertville	00:13	N/A	00:15	00:15	00:16	00:20
Amqui	00:09	00:08	00:09	00:09	00:08	00:09
Causapscal	00:14	00:14	00:15	00:15	00:15	00:16
Lac-au-Saumon	00:10	00:10	00:09	00:12	00:11	00:12
Saint-Alexandre-des-Lacs	00:17	00:15	00:15	00:13	00:20	00:00
Saint-Cléophas	00:16	00:15	00:17	00:10	00:19	00:15
Saint-Damase	00:19	00:18	00:17	00:18	00:20	00:11
Sainte-Florence	00:15	00:14	00:13	00:16	00:16	00:16
Sainte-Irène	00:20	00:18	00:22	00:12	00:17	00:13
Saint-Léon-le-Grand	00:09	00:11	00:06	00:18	00:13	00:17
Saint-Moïse	00:09	00:13	00:15	00:18	00:16	00:15
Saint-Noël	00:07	00:07	00:07	00:20	00:18	00:12
Saint-Tharcisus	00:13	00:16	00:18	00:17	00:14	00:15
Saint-Vianney	00:19	00:20	00:23	00:23	00:29	00:23
Saint-Zénon du Lac-Humqui	00:21	00:19	00:19	00:18	00:05	00:21
Sainte-Marguerite-Marie	00:22	00:35	00:24	00:13	00:31	00:23
Sayabec	00:09	00:10	00:08	00:11	00:12	00:10
Val-Brillant	00:10	00:08	00:07	00:11	00:09	00:08
TNO Routhierville	00:17	00:23	00:15	00:24	00:18	N/A
MOYENNE	00:14	00:15	00:14	00:15	00:16	00:14

N/A: Non applicable

Temps réponse Schéma 2013 (Mâchoires)

Municipalité	Véhicules déployés	Distance (Km)	Temps de réponse
Alberville	Autopompe Causapscal	12 km	19 min.
Amqui	Autopompe Amqui	-	15 min.
Causapscal	Autopompe Causapscal	-	15 min.
Lac-au-Saumon	Autopompe Lac-au-Saumon	-	17 min.
Saint-Alexandre-des-Lacs	Autopompe Lac-au-Saumon	8 km	15 min.
Saint-Cléophas	Autopompe Sayabec	10 km	15 min.
Saint-Damase	Autopompe Saint-Noël	12 km	20 min.
Sainte-Florence	Autopompe Causapscal	12 km	18 min.
Sainte-Irène	Autopompe Amqui	14 km	18 min.
Saint-Léon-le-Grand	Autopompe Amqui	12 km	17 min.
Sainte-Marguerite-Marie	Autopompe Causapscal	14 km	25 min.
Saint-Moïse	Autopompe St-Noël	4 km	17 min.
Saint-Noël	Autopompe St-Noël	-	21 min.
Saint-Tharcisius	Autopompe Amqui	12 km	17 min.
Saint-Vianney	Autopompe Amqui	25 km	28 min.
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	Autopompe Amqui	24 km	27 min.
Sayabec	Autopompe Sayabec	-	15 min.
Val-Brillant	Autopompe Val-Brillant	-	18 min.
TNO (Routhierville)	Autopompe Causapscal	22 km	25 min.

Accidents et mâchoires de vie 2024

Le tableau ci-dessous contient un descriptif des accidents et des mâchoires de vie utilisées dans notre service incendie divisé en 3 secteurs desservis par les municipalités d'Amqui, Causapscal et Sayabec. La localité de Val-Brillant est spécialement desservie par deux services de mâchoires de vie, soit Amqui et Sayabec. Pour l'année 2024, 2 interventions ont nécessité les mâchoires de vie sur 14 accidents à Amqui, 1 utilisation sur 2 accidents à Lac-au-saumon ainsi que 1 utilisation sur 11 accidents à Causapscal pour un total de 4 utilisations des mâchoires de vie sur 63 accidents répertoriés.

ACCIDENTS ET MACHOIRES DE VIE 2024

Municipalité	Accidents	MÂCHOIRE	%	Secteur Desservi par			
Amqui **	14	2	22%	Amqui	28	44%	
Causapscal	11	1	17%	Causapscal	15	24%	
Lac-au-Saumon	2	1	3%	Sayabec	20	32%	
Sayabec	6		10%	TOTAL	63	100%	
Saint-Damase	2		3%	Résultat: 8 utilisations des mâchoires sur 60 accidents			
Saint-Léon-le-Grand	2		3%				
Saint-Alexandre des Lacs	1		2%				
Saint-Moïse	7		11%				
Saint-Noël			0%		Amqui		
Saint-Cléophas	1		2%		Causapscal		
Saint-Tharcisius	2		3%		Sayabec		
Sainte-Florence	4		6%	Secteur divisé en deux entre Amqui et Sayabec			
Sainte-Irène	3		5%				
Val-Brillant	8		13%				
TOTAL	63	4	100%				

** Nombre d'utilisations des mâchoires de vie inclus dans les accidents
(exemple : Amqui, 2 utilisations sur 14 accidents)

Mâchoires de vie 2024

Dans le tableau suivant, vous y retrouverez les appels demandant l'intervention des mâchoires de vie, séparés par localité et par la suite par ordre chronologique. Les informations incluses dans le tableau sont la date, la municipalité, le délai entre la transmission de l'appel, l'arrivée du premier véhicule et si le schéma a été atteint (délai respecté), sinon une annotation en expliquant la cause. Le schéma n'a pas été atteint 8 fois sur 63 accidents. La cause étant toujours un délai d'arrivée qui excédait le schéma 2013, variant de 1 à 7 minutes avant l'arrivée du service incendie.

Date intervention	Code d'appel	Ville	Délai	Schéma Atteint	
2024-02-17	772 - ACCIDENT DE LA ROUTE	Amqui	00:11	oui	
2024-02-03	772 - ACCIDENT DE LA ROUTE	Amqui	00:06	oui	
2024-11-06	300 - Accident de la route (coincé)	Amqui	00:05	oui	
2024-05-05	302 - Accident de la route	Amqui	00:06	oui	
2024-01-07	770 - ACCIDENT DE LA ROUTE - COINCÉ	Amqui	00:08	oui	
2024-01-06	772 - ACCIDENT DE LA ROUTE	Amqui	00:03	oui	
2024-03-18	770 - ACCIDENT DE LA ROUTE - COINCÉ	Amqui	00:03	oui	
2024-02-16	772 - ACCIDENT DE LA ROUTE	Amqui	00:10	oui	
2024-03-14	770 - ACCIDENT DE LA ROUTE - COINCÉ	Amqui	00:07	oui	
2024-06-14	302 - Accident de la route	Amqui	00:11	oui	
2024-09-30	302 - Accident de la route	Amqui	00:06	oui	
2024-08-23	302 - Accident de la route	Amqui	00:04	oui	
2024-07-26	302 - Accident de la route	Amqui	00:14	oui	
2024-12-06	300 - Accident de la route (coincé)	Amqui	00:09	oui	
2024-12-06	302 - Accident de la route	Causapscal	00:13	oui	
2024-03-14	772 - ACCIDENT DE LA ROUTE	Causapscal	00:21	non	+6min.
2024-11-11	300 - Accident de la route (coincé)	Causapscal	00:10	oui	
2024-01-13	770 - ACCIDENT DE LA ROUTE - COINCÉ	Causapscal	00:14	oui	
2024-09-12	302 - Accident de la route	Causapscal	00:05	oui	
2024-07-24	302 - Accident de la route	Causapscal	00:05	oui	
2024-08-19	302 - Accident de la route	Causapscal	00:14	oui	
2024-12-11	302 - Accident de la route	Causapscal	00:11	oui	
2024-11-06	300 - Accident de la route (coincé)	Causapscal	00:09	oui	
2024-08-10	302 - Accident de la route	Causapscal	00:14	oui	
2024-08-08	302 - Accident de la route	Causapscal	00:42	non	chemin forestier
2024-11-15	300 - Accident de la route (coincé)	Lac-Au-Saumon	00:06	oui	
2024-12-22	302 - Accident de la route	Lac-Au-Saumon	00:09	oui	
2024-07-15	302 - Accident de la route	Sayabec	00:06	oui	
2024-04-11	772 - ACCIDENT DE LA ROUTE	Sayabec	00:09	oui	
2024-07-14	302 - Accident de la route	Sayabec	00:09	oui	
2024-12-28	302 - Accident de la route	Sayabec	00:08	oui	
2024-03-10	772 - ACCIDENT DE LA ROUTE	Sayabec	00:15	oui	
2024-05-08	302 - Accident de la route	Sayabec	00:11	oui	

Date intervention	Code d'appel	Ville	Délai	Schéma Atteint	
2024-07-18	302 - Accident de la route	St-Alexandre-des-Lacs	00:00	oui	
2024-09-26	302 - Accident de la route	St-Cléophas	00:16	non	+1min.
2024-10-30	301 - Accident de la route (inconnu si coincé)	St-Damase	00:11	oui	
2024-06-23	302 - Accident de la route	St-Damase	00:17	oui	
2024-08-26	302 - Accident de la route	St-Léon-Le-Grand	00:12	oui	
2024-12-19	302 - Accident de la route	St-Léon-Le-Grand	00:09	oui	
2024-06-09	302 - Accident de la route	St-Moïse	00:13	oui	
2024-05-25	302 - Accident de la route	St-Moïse	00:23	non	+6min.
2024-06-08	302 - Accident de la route	St-Moïse	00:10	oui	
2024-07-18	302 - Accident de la route	St-Moïse	00:13	oui	
2024-01-19	772 - ACCIDENT DE LA ROUTE	St-Moïse	00:11	oui	
2024-12-13	302 - Accident de la route	St-Moïse	00:24	non	+7min.
2024-07-23	302 - Accident de la route	St-Moïse	00:19	non	+2min.
2024-12-11	302 - Accident de la route	St-Tharcisius	00:13	oui	
2024-01-19	771 - ACCIDENT DE LA ROUTE - INCONNU SI COINCÉ	St-Tharcisius	00:11	oui	
2024-01-01	771 - ACCIDENT DE LA ROUTE - INCONNU SI COINCÉ	Ste-Florence	00:16	oui	
2024-10-02	302 - Accident de la route	Ste-Florence	00:12	oui	
2024-12-30	301 - Accident de la route (inconnu si coincé)	Ste-Florence	00:16	oui	
2024-12-17	302 - Accident de la route	Ste-Florence	00:25	non	+7min.
2024-03-03	771 - ACCIDENT DE LA ROUTE - INCONNU SI COINCÉ	Ste-Irène	00:20	non	+2min.
2024-10-21	302 - Accident de la route	Ste-Irène	00:09	oui	
2024-09-01	302 - Accident de la route	Ste-Irène	00:17	oui	
2024-03-22	772 - ACCIDENT DE LA ROUTE	Val-Brillant	00:11	oui	
2024-02-01	772 - ACCIDENT DE LA ROUTE	Val-Brillant	00:12	oui	
2024-10-22	302 - Accident de la route	Val-Brillant	00:09	oui	
2024-04-25	302 - Accident de la route	Val-Brillant	00:11	oui	
2024-04-24	302 - Accident de la route	Val-Brillant	00:07	oui	
2024-02-15	773 - ACCIDENT FERROVIAIRE	Val-Brillant	00:07	oui	
2024-10-03	302 - Accident de la route	Val-Brillant	00:06	oui	
2024-06-14	300 - Accident de la route (coincé)	Val-Brillant	00:05	oui	

Le délai est entre la transmission et l'arrivée du premier véhicule.

 = Utilisation des mâchoires de vie
non = Délai dépassé

**Le schéma n'est pas atteint 8 fois sur 63 accidents.
 Une intervention sur un chemin forestier.**

Plan de mise en œuvre 2024

N°	Les actions de l'objectif sur le recours à des mesures préventives	Ressource affectée	Échéance	Procédure de vérification	Effectué %
1	Maintenir la compilation d'un rapport après chaque intervention du service, transmettre les documents requis au MSP (art.34).	Adjointe administrative	Annuellement	Rapport annuel au CM	100%
2	Assurer le suivi du schéma afin que les actions prévues au PMO soient réalisées.	Employés du service	En continu	Rapport au CM	100 %
3	Continuer d'offrir un service de prévention des incendies sur l'ensemble du territoire afin de minimiser l'impact des incendies pour la communauté.	Responsable de la prévention	En continu	Rapport annuel au directeur	100 %
4	Nommer un officier de santé et sécurité au travail et maintenir les rencontres du comité de santé et sécurité au travail.	Chef André Verreault	Applicable à l'an 1	Direction	100 %
5	Appliquer, en collaboration avec les municipalités concernées, le programme portant sur l'exploitation, l'entretien et l'amélioration des casernes.	Direction	En continu	Rapport au CM	100 %
6	Maintenir et bonifier le programme portant sur l'évaluation et l'analyse des incidents et orienter les activités de prévention en fonction de ces résultats.	Responsable de la prévention	En continu	Préventionnistes	100 %
7	Continuer à réaliser les activités relatives à la recherche des causes et des circonstances des incendies.	Responsable de la prévention et pompiers et officiers	En continu	Préventionnistes	100 %
8	Recruter des pompiers qui ont des disponibilités de jour (surtout dans les casernes qui n'ont pas 8 pompiers disponibles le jour) et étudier la possibilité d'assurer la présence d'un nombre minimum de pompiers sur le territoire.	Direction	En continu	Direction	25 % Note 1
9	Maintenir les procédures opérationnelles de manière à prévoir le déploiement des ressources en fonction des risques à couvrir, de la disponibilité des pompiers (incluant la période de chasse et des vacances d'été), des distances à parcourir et des sources d'alimentation en eau disponibles dans les différentes parties du territoire.	Direction	Annuellement	Direction	100 %
10	Développer des outils pour monter un historique des événements et faire des statistiques pour les interventions en désincarcération.	Employés du service	Applicable dès l'an 1	Direction	100%
11	Maintenir les mesures préventives dans les secteurs où les interventions sont problématiques et y évaluer la possibilité d'ajouter à notre réglementation l'obligation de posséder un extincteur portatif comme mesure d'autoprotection.	Responsable de la prévention	En continu	Préventionnistes	100 %
12	Maintenir la promotion de mesures d'autoprotection dans les entreprises et institutions de la MRC.	Responsable de la prévention	En continu	Préventionnistes	100 %
13	Continuer d'appliquer le règlement N° 06-2001 en prévention des incendies sur la totalité du territoire.	Pompiers et responsable de la prévention	En continu	Conseil de la MRC	Les résultats sont identifiés dans la partie du rapport de prévention précédent+
14	Maintenir et appliquer le programme des visites résidentielles avec le nouvel objectif ciblé et les effectifs déjà en place.	Responsable de la prévention	En continu	Préventionniste	100 %
15	Restructurer et appliquer le programme sur l'inspection de risques élevés et très élevés selon les fréquences déterminées au schéma et produire les plans d'intervention pour ces risques.	Responsable en prévention	Applicable à l'an 1	Préventionniste	100 %
16	Maintenir et appliquer le programme sur la sensibilisation du public.	Responsable de la prévention	En continu	Préventionniste	En continu
17	Accentuer les activités de sensibilisation chez les propriétaires de bâtiments de ferme et faire des visites d'inspection pour ces bâtiments à la fréquence établie dans le schéma.	Responsable de la prévention	Sensibilisation aux ans 1 et 2 et les visites applicables à l'an 3	Préventionniste	En continu

N°	Les actions de l'objectif sur le recours à des mesures préventives	Ressource affectée	Échéance	Procédure de vérification	Effectué %
18	Continuer la formation de tous les nouveaux pompiers par le programme pompier 1 de l'École nationale des pompiers (ENPQ).	Gestionnaire de la formation	En continu	Formateur	Les résultats sont identifiés dans la partie du rapport de prévention précédent
19	Augmenter le nombre de pompiers formés en désincarcération.	Directeur du service	Applicable à l'an 1	Direction	En continu
20	Maintenir les ententes avec les municipalités de La Rédemption, Baie-des-Sables, Saint-René-de-Matane et de Matane.	Directeur du service	En continu	Direction	90 % Note 2
21	Appliquer le programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et du <i>Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention</i> produit par le MSP.	Directeur du service et mécanicien	En continu	Direction et mécanicien	Le suivi se fait comme prévu
22	Appliquer le programme de remplacement des tenues de combat.	Directeur du service et mécanicien	Applicable à l'an 1	Direction	100 %
23	Maintien du programme de remplacement des véhicules.	Directeur du service et mécanicien	Applicable à l'an 2	Direction	En continu
24	Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections requises et, le cas échéant, à une attestation de performance ULC.	Mécanicien	Annuellement	Direction	100 %
25	Élaborer en collaboration avec les municipalités concernées, un programme portant sur l'entretien, l'évaluation et l'optimisation des points d'eau. Favoriser l'implantation des points d'eau proposés pour améliorer l'alimentation en eau dans ces municipalités.	Directeur du service et génie municipal	Applicable à l'an 2	Direction	65% Note 3
26	Élaborer et mettre à jour annuellement, en collaboration avec les municipalités concernées, un programme portant sur l'entretien, l'évaluation et la réfection des infrastructures d'alimentation en eau et permettant la codification des bornes fontaines selon la norme NFPA 291.	Directeur du service	Applicable à l'an 1	Direction	En continu
27	Continuer la concertation avec les autres intervenants lors d'un appel d'urgence et maintenir une rencontre annuelle avec ceux-ci afin d'assurer un arrimage harmonieux.	Directeur du service et coordonnateur en sécurité civile	En continu	Coordonnateur sécurité civile	0% Note 4
28	Donner de la formation sur l'utilisation d'équipements incendie dans les entreprises et sensibiliser et appliquer les mesures de prévention pour les secteurs éloignés des casernes comme mesure d'autoprotection.	Responsable de la prévention	Au besoin de l'employeur	Préventionniste	100%
29	Produire et adopter annuellement un rapport d'activités incendie en faisant référence aux actions prévues dans le plan de mise en œuvre et le transmettre au MSP conformément à la <i>Loi sur la Sécurité Incendie</i> (art.35).	Directeur du service et employés	Annuellement	Employés du service	100%
30	Intégrer les fourgons de secours et les véhicules de service au programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention (Réf. action 22).	Directeur du service et mécanicien	Applicable à l'an 1	Direction	100%
31	Rendre conformes les bornes sèches du rang des Pionniers à Lac-au-Saumon et de la route Aux-Quatre-Vents à Amqui en fonction des normes en vigueur.	Directeur du service	Dans le périodique du 5 ans de ce schéma	Direction	100 %

Note 1 : 13 nouveaux pompiers ont débuté la formation de pompier 1 en 2024.

Note 2 : Une nouvelle entente a été refaite avec les MRC concernées à l'exception de la ville de Mont-Joli

Note 3 : Un programme d'implantation et de mise à niveau a été déposé aux directeurs généraux. Le service de génie municipal n'a plus de responsable pour coordonner la mise en place des bornes-sèches, une relance sera faite en 2025. Certaines municipalités sont en procédure de mise en place de bornes-sèches mais le dossier stagne.

Note : 4 Non effectué dû à la réorganisation du service incendie.